



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE



ARCHITECTES

Incontournables et méconnus

P17

INTERVIEW

François Quilici,
un peintre
se dévoile

P4



ENTREPRISE

Lutina,
tête de pont de
la bière artisanale

P6



1,60€



ÉDITOS P3 • SEMAINE CORSE P25 • AGENDA P26

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

SAINT-LAZARE HOSPITALIERS DE CORSE



PRÉSENTE

CONCERT CARITATIF

au Profit des Enfants porteurs de Handicap
de l' Association EMAS

ALTE VOCE

Paul MANCINI

Jean-Marc CECCALDI

Sabrina SARAÏS

Jean-Antoine DEMEDARDI

Gilbert LAUDATO

"Les guitares du Pavillon Bleu"

Pierre Quilici - Claude Acquaviva - Constant Oricelli

LE 24 OCTOBRE 2017
à 20H30

- ESPACE DIAMANT AJACCIO -

EMAS



IMPRIMERIE
LIVESI

Billets disponibles sur corsebillet.co
et dans les points de vente affiliés.

Conception et Impression: Imp. Gilbert Ajaccio

Là-bas?

« Certains, au lieu de foutre le bordel, feraient mieux d'aller regarder s'ils ne peuvent pas avoir des postes là-bas... ».

Aucune maladresse d'Emmanuel Macron mais une figure de style ju-pitérienne pour parler comme les Français, dixit Christophe Castaner, porte-parole de l'Olympe.

Tout a été dit sur cette utilisation familière dont on connaît la principale visée. Donc arrêtons ici l'analyse. Pourtant soyons lucides, ce mot « bordel » est quand même bien représentatif d'un certain désordre actuel et ce quel que soit le là-bas! Galère en France où les malades de la thyroïde n'arrivent plus à se soigner correctement, où la rue exprime son mécontentement, où un tribunal se pose la question de savoir si une enfant de 11 ans peut avoir été victime d'une simple atteinte sexuelle et non d'un viol. Tempête voire naufrage en Espagne où le chef du gouvernement a préféré mettre à feu et à sang la Catalogne au lieu de privilégier écoute et médiation, donnant ainsi du crédit à une opposition indépendantiste qui n'espérait même pas ce coup de pouce étatique. Et que dire du boxon aux Etats-Unis où le maître du monde, tout en se félicitant d'avoir jeté des paquets de Sopalin aux Portoricains, souhaite dans un même temps rayer de la carte la Corée du Nord. Alors appelons comme on veut ce marasme ambiant, mais « bordel » est peut-être, en définitive, la synthèse sémantique de ce qui se passe dans beaucoup de là-bas.

Reste une dernière alternative, quitter la terre pour un monde meilleur. Rêver d'un là-bas plus accueillant pour que nous devenions une civilisation spatiale, une espèce multi-planétaire comme l'imagine Elon Musk, patron et fondateur de SpaceX. Pourtant, une question me titille. Si ce là-bas est vierge de tout lupanar ou d'une autre forme de vie bien ordonnée et *beau comme on n'imagine pas*, ne risquons-nous pas à terme d'y « foutre notre bordel »? ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODUNOSTRU
A MODUNOSTRU

Apperlamanu

Si sà chi l'autisimu hè un sugettu chì tocca nanzu à tuttu à l'umanu. In 4 anni, sò stati investiti, in Corsica, più di 4 milioni d'euri per accumpagnà i pazienti è e so famiglie. Ci sò stati parechji prugressi. L'ultima avanzata, per aiutà i zitelli autisti scularizati in l'Unità Lucalitate per l'Inclusionu Sculare (ULIS), vene di u Retturatu di Corsica chì hà da fà a sperimentazione di Paro, u vichjumarinu automatu chì si presenta cum'è un ghjoculu in pilù. Ghjè cù u Cunsigliu Dipartimentale di u Pumonte è l'Agenza Regiunale di a Salute (ARS) ch'ellu hè statu firmatu pocu fà un accordu per pruvà stu dispositivu in 3 ULIS isulane. Si tratta d'un'innuazione tennologica maiò. Paro hè pruvistu di 7 mutori chì li permettenu di move u capu, di cinnulà, di buscicà a coda è d'azzionà è so duie nutaghjole. I soni ch'ellu pruduce sò registramenti veri di vichjumarinuciu. Hè arnisatu dinò d'emettori chì mandanu infurmazioni nant'à l'interazione cù u paziente à un lugziale d'intelligenza artificiale. Tandù, Paro, in lea cù a persona cuncernata, pò sprime emozione cum'è a suddisfazione, s'ellu hè per esempiu accarizzatu, a scuntentezza è ancu a sorpresa. L'automatu hè statu adupratu cù successu à u Ghjappone è in Europa, dapoi 20 anni, inversu i capibianchi tocchi da a malatia d'Alzheimer, è dapoi qualchi tempu in Francia, ind'u quadru di più di 70 stabilimenti di salute. Paro hà un rollu efficiente da favurisce a cumunicazione, a spressione di i sentimenti, appacendu attempu l'angoscie. Hè statu sperimentatu ind'una scola in Boston accugliendu zitelli autisti. Hè ricunnisciutu oramai cum'è un dispositivu medicale propiu ind'i Stati Uniti. A scelta di l'animale, un vichjumarinuciu, ùn hè un azardu, perchè si tratta d'un animale bravu, rassicurante è micca agressivu, dunque particularmente adattu à i publichi in difficultà. Per u Retturatu di Corsica, s'ella hè riesciuta a sperienza ind'e 3 Unità Lucalitate per l'Inclusionu Sculare, tutte l'ULIS seranu dopu pruviste d'un Paro. Una bella andatura, un sustegnu apperlamanu ! In tantu, si pò salutà l'impegnu di u Centru di risorse autisimu Corsica chì si dà di rimenu à prò di sta tematica è d'una centina di pazienti, ind'a so qualità di struttura medicosociale autorizata è finanziata da l'ARS dapoi u 2013. ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

AVEC LA COLLABORATION DE :

Battì, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président †

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur).

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia

CPPAP 0319 | 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni



Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**
Écrivez-nous:
journal@icn-presse.corsica





FRANÇOIS QUILICI

Un peintre se dévoile

Femme sublimée pourrait être le titre de l'exposition que François Quilici présente jusqu'au 23 octobre au Lazaret Olandini à Ajaccio. Mais outre les postures, les gestes de ses nus, ses tableaux sont aussi la représentation d'un monde qu'il voudrait plus féminin, plus rêveur. Pas question de parler avec lui de ses années montmartroises à l'atelier d'Anne Casteret ou au feu Institut Goetz, à Paris: il ne veut se répéter à longueur d'interviews. Dont acte! Ce sera donc une mise à nu.

40 ans d'expositions, c'est un beau parcours mais qu'exprime cette exposition?

Elle m'exprime, comme toutes les autres, mais celle-ci se passe ici en Corse dans un lieu qui n'est peut-être pas mythique mais sacré. Donc l'endroit fait l'exception de cette rencontre. Et bien sûr, elle me met de nouveau face au public et celui-là est extrêmement exigeant. J'ai besoin de ce contact direct. Ça me permet de combler un manque qui est peut-être inconscient. Tout artiste veut être connu dans un premier temps puis reconnu. Je me moque d'être reconnu parce qu'il faudrait avant tout définir ce qu'est la reconnaissance, par qui et comment. Il faudrait aussi que les gens me disent toujours la vérité et qu'ils n'essaient pas de me flatter ou de me protéger. Nous portons tous un masque, qui ne veut pas dire mensonge, mais qui ne montre de nous qu'une personnalité travestie. Il faut bien en tenir compte.

Que souhaitez-vous réellement, montrer ou vous montrer?

Les deux, forcément. C'est le défaut de l'artiste et c'est affreux. En même temps, il ne peut montrer que ce qu'il crée et donc n'exposer à travers ses œuvres qu'une partie de sa propre personnalité.

Alors qu'exposez-vous de vous-même?

On m'a étiqueté comme un spécialiste du nu mais cette particularité est arrivée par hasard, même si j'y ai pris goût. Pour moi, le nu c'est le mystère de ce qui nous est dérobé, de ce qui nous est volé et de ce qui nous est caché. Pourtant, je ne pense pas être une exception. Le nu, c'est la vie, la réalité. On a beaucoup parlé de *L'Origine du monde* de Gustave Courbet, il faut quand même rappeler que cette naissance du monde est arrivée bien avant cette œuvre et en premier lieu sur les parois de grottes préhistoriques. Le nu n'a pas toujours intrigué, il

«Je peins, donc je montre»

est avant tout naturel. Celui que je présente, c'est évidemment celui du fantasme, de la pulsion. Cette pulsion que nous ne pouvons pas exposer parce que c'est défendu. J'essaie de la transformer en acte esthétique.

Est-ce une manière de transgresser un puritanisme affiché de nouveau aujourd'hui par certains?

Je ne sais pas. Le puritanisme est permanent, c'est la censure de la religion. Il n'y a pas plus d'interdits actuellement. L'œuvre de Courbet a connu la censure parce qu'elle a été dévoilée des dizaines d'années après sa création. Le nu de Courbet n'est pas celui que je veux proposer. Pour moi, il n'y a rien de caché dans ce Courbet. Je trouve cela dommage parce qu'il ne fait pas appel à l'imaginaire. Regardez les nus d'Ingres ou les odalisques qui représentent une esclave qui s'offre aux plaisirs du sultan, il y a une mise en scène de la lingerie. La lingerie devient poésie. On cache toujours l'endroit que le spectateur veut voir, justement pour que son regard se pose sur ce qui est interdit et faire ainsi naître ce fameux fantasme. On peut aussi citer *L'Olympia* de Manet, elle s'offre avec la main sur son sexe, elle invite peut-être à l'acte mais c'est avec en partie ses bijoux et ses attraits que cette femme attire le regard de l'homme. *L'Olympia* est certainement, pour moi, le nu type.

Que voulez-vous montrer, donc cacher et susciter?

Je ne veux rien cacher, rien susciter. Moi, je vis et je vibre. Quand je travaille avec un modèle, je m'impose pas de pose. Je suis comme tout le monde, je fantasme. On va ensemble, mon modèle et moi, rechercher la pulsion de vie et non la pose d'école. On discute, il y a des mouvements et à un moment je lui demande d'arrêter un geste et je commence à travailler sur cet instant de vie qui s'esthétise au lieu de devenir un interdit.

Pourriez-vous un jour arrêter de peindre des nus même si votre exposition propose d'autres toiles où la femme n'est pas représentée?

Dans chaque nu, nature morte ou paysage exposé, c'est la même forme d'expression, celle de soi-même. Un nu est un paysage et un paysage est un nu. Peut-être que la femme est un paysage à elle seule. Mais c'est vrai, comme j'ai beaucoup étudié le nu, c'est certainement un confort pour moi de m'exprimer de la sorte. J'essaie de transmettre ce que je fais de mieux. Un peu normal, non ?

Pourtant vos tableaux peuvent interpeller. Quelle est la réaction qui vous a le plus touché ou choqué?

Aucune puisque j'en triche. Il y a une mode même pour l'abstraction et peu de choses me choquent. Mais en y réfléchissant un peu plus, un souvenir me revient. Il y a 2 ans, j'exposais, ici même en Corse. Un couple est venu vers moi pour discuter et dans la conversation, la dame m'a dit «*Ce que vous exposez est très beau mais jamais je ne pourrai mettre un tableau de nu chez moi*». Ça m'a vraiment interpellé, presque jusqu'au coup de sang. Je lui ai répondu «*donc votre corps vous fait honte. Vous pensez le corps comme sale, la nature comme glauque. Est-ce que cela signifie pour vous que l'artificiel est beau et que le corps, le sexe, c'est laid?*». Ce raisonnement m'avait un peu choqué. En fait, il exprimait encore et toujours la censure, le péché originel, la culpabilisation. On serait coupable d'être nu. Et bien sûr, il y a eu connivence masculine avec son mari parce que pour lui, il était évident que sa femme était belle. Pour moi, ce n'est pas possible qu'une femme à l'heure actuelle puisse nier sa féminité. Il est contradictoire de dire qu'un tableau de nu est beau et dans un même temps penser qu'on ne peut pas l'exposer chez soi.

Mais pourriez-vous peindre des hommes nus?

Non et pas par machisme ou par gêne. Mais tout simplement parce que je suis dans une recherche constante du mystère et que le mystère pour moi c'est l'autre. Et l'autre, c'est la femme. Il y a une idée universelle de la Femme. Il n'y a pas de hasard si elle est portée aux nues et si elle est tant dessinée.

Que préférez-vous dans vos œuvres?

Difficile de répondre. En fait, je ne suis jamais satisfait de mes peintures. Elles ne sont jamais abouties puisqu'elles sont une représentation d'un fantasme imaginaire donc je suis forcément toujours déçu. Mon rêve, depuis toujours, est d'aller vers l'abstraction et de libérer la couleur. L'abstraction est un point d'arrivée et non de départ pour moi. Tous les grands peintres abstraits comme Mondrian, Kandinsky même Chagall que je considère comme un peintre abstrait, ont travaillé leur vie entière pour arriver à l'abstraction. Ils ont touché le spirituel. La couleur est devenue vibration, énergie. Je ne voudrais pas arriver à toucher Dieu, bien évidemment, mais arriver à peindre en donnant de l'énergie à la couleur tout en laissant tomber, en oubliant la forme qui nous emprisonne. Arriver à faire des nus hors forme. Complicé, parce que mes toiles sont ce qu'elles sont mais sont encore trop peu à mes yeux!

Quelle couleur aimeriez-vous faire vibrer?

Sans hésitation, le bleu. Le bleu, c'est la couleur que je travaille le plus parce qu'elle me permet de m'évader. Elle me ravit. Elle me harcèle doucement mais avec amour. Peut-être est-elle mon féminin.

Que vous disent vos œuvres, vos nus?

Toutes les femmes que j'ai dessinées sont de grandes silencieuses mais elles me parlent beaucoup dans ce silence partagé. Elles ont cette part d'ombre qui permet encore d'éclairer notre monde. Leurs mots sont, en fait, mes couleurs. ■

Propos recueillis par Dominique PIETRI



LUTINA

Tête de pont des bières artisanales

Lutina est le nom d'un hameau de Poghju Marinacciu, village de l'Ampugnani, au cœur de la Castagniccia.

C'est aussi celui d'une des principales bières artisanales de Corse.

Le lien entre les deux ? L'eau d'abord.

Celle qui sert à fabriquer la bière, captée à près de 700 m d'altitude au pied du San-Petrone, provient de ce hameau.

Où, de plus, réside le brasseur, Luc Franchet.

Histoire d'une bière qui, comme souvent, est le fruit d'une rencontre et d'une passion.



Luc Franchet, ancien nageur, sportif de haut niveau, ancien professeur de sport, s'est très tôt reconverti dans le tourisme. Au sein des hôtels et centres de vacances dont il a pu avoir la charge, il a découvert au côté des chefs l'alliance des mets et des vins, des mets et des bières. Arrivé en Corse pour y diriger un camping sur la Costa Verde, il rencontre Christophe Paitier, ingénieur œnologue, directeur de la cave des Vignerons d'Aghjone et maintenant zythologue [le zythologue étant à la bière ce que l'œnologue est au vin]. Ensemble, ils se sont lancés dans l'aventure brassicole. Ils ont créé Lutina il y a cinq ans à Folelli autour d'un projet d'entreprise précis: fabriquer, selon des techniques traditionnelles, à partir de matières premières locales et dans une entreprise artisanale, un produit original et de qualité vendu prioritairement en circuits courts - vente sur place, dans les commerces locaux, à des groupements de consommateurs, etc.

Si la culture de la bière est nouvelle en Corse - elle est apparue avec la Pietra - elle se développe depuis, et la mousse de Lutina a plu. La production a atteint cette année 2000 hectolitres et elle devrait augmenter encore. «*Nous resterons dans notre modèle d'entreprise, mais nos locaux deviennent trop petits. Nous allons devoir construire un nouveau bâtiment, dans une commune proche sans doute. Il devrait sortir de terre en 2018. Sur 2200 m², les zones de production, de stockage seront plus importantes. Nous pourrions développer de nouvelles recettes et il sera possible de créer un show-room convivial qui manque un peu ici*» remarque Luc Franchet. Structurée en société par actions simplifiée (SAS), l'entreprise emploie cinq personnes et recherche un nouveau brasseur expérimenté. Elle se charge de l'intégralité du processus, de la production à la vente avec ses deux commerciaux, l'un en Haute-Corse et l'autre en Corse du Sud, qui prospectent également en direction des Corses vivant sur le continent à travers les réseaux. S'installer dans l'intérieur? «*Nous y avons pensé. J'y vis avec ma famille et*

j'y suis particulièrement heureux, mais la montagne est trop enclavée pour développer ce type d'activité» regrette-t-il.

Lutina propose actuellement six bières, la Bionda, l'Ambria aux écorces de cédrat, la Paglia d'Oru au moût de raisin muscat, la Viuletta au myrte, la Verde à la spiruline et l'Arrabiata avec ses 10° d'alcool, une bière de garde grand cru. «*Il n'y a pas de malterie en Corse, même si un projet interprofessionnel existe*, poursuit Luc Franchet. *Comme 90% des brasseurs de France, nous faisons venir notre malt d'une des deux grandes malteries qui se trouvent sur le continent et nous élaborons nos recettes. Notre cédrat est produit par Christophe Paitier lui-même, il est séché et réduit en poudre avant de s'incorporer à la recette, le myrte local est transformé par nos soins en sirop, la spiruline vient de Linguizetta... Nous travaillons les saveurs locales. La flore de la Corse est très riche et dans la bière, tout est possible. Nous avons encore bien des recettes à tester...*»

En plus de la Lutina, qui titre entre 6 et 10 degrés, la brasserie propose depuis peu une nouvelle référence, la 1735, axée sur l'histoire de la Corse. Plus légère [4,5°], plus « fun » et plus sucrée elle se décline actuellement en deux variantes: la 1735 et la 1735 Agrumi.

Au vu de sa production et de ses projets de développement, la Lutina se classe en tête des bières artisanales corses. «*Les bières locales se vendent bien*, souligne Luc Franchet, *il y a une production et des consommateurs intéressés par cette production, mais il ne faudrait pas renouveler les erreurs qui par le passé ont fait tant de mal à différentes filières locales. Que le malt ne vienne pas de Corse, tant qu'il n'y aura pas de malterie ici ça se comprend, mais ensuite, l'essentiel des produits doivent être locaux et pour que la bière mérite le titre de bière corse, elle doit être brassée impérativement dans l'île. Pour garantir cette authenticité et valoriser nos recettes, il faudra certainement mettre en place une forme de label*». Avec d'autres brasseurs insulaires, il y réfléchit.

■ Claire GIUDICI



Photo Claire Giudici

Consommer de la bière locale, c'est « tendance ». Le phénomène « craft beer » apparu dans les années 1970 aux USA et au Canada s'est rapidement mondialisé. À l'origine de ce succès sans doute une lassitude des bières industrielles trop uniformisées, le désir de consommer local, l'envie de circuits courts, le besoin de connaître exactement l'origine de ce qu'on boit, pour boire moins mais mieux. Dans les années 1980, la chute de la consommation de bière en France était tellement importante qu'on l'a crue en voie de disparition. Et son image semblait définitivement accolée à celle, caricaturale, des « beaufs » vautrés sur leur canapé devant un match de foot. Pourtant, dans les années 2000, une centaine de petits brasseurs indépendants s'installaient. Ils sont près de 12 000 aujourd'hui et leur bière plaît aussi aux amateurs de vin. On classe les structures en fonction des volumes : on parle de micro-brasserie pour 1000 hectolitres par an maximum. De 1000 jusqu'à 10 000 hectolitres, il s'agit de bière artisanale. Au-delà de 10 000 on approche de la bière industrielle. Les professionnels étaient, jusqu'à il y a quelques années représentés par l'association Brasseurs de France fondée en 1880. Il existe désormais aussi le Syndicat national des brasseurs indépendants.

En Corse, outre la Pietra, lancée en 1992 ou Lutina, née en 2011/2012, on a quelques autres produits : La Torra à Ajaccio, la micro-brasserie A Tribbiera à Prunelli di Fium'Orbu qui fonctionne depuis 1999, A Ribella à Patrimonio, la micro-brasserie Impériale à Ajaccio. Toujours sur Ajaccio, est apparue l'Alba, pour l'heure brassée sur le continent, mais que son créateur entend à terme développer entièrement en Corse, en tablant notamment sur la création d'une malterie.

A consommer avec modération ! ■

«*Pour garantir cette authenticité et valoriser nos recettes, il faudra certainement mettre en place une forme de label*»

12 107

€ déjà recueillis
- sur un objectif de
70 000 € - entre le 9 et
le 11 octobre pour l'opé-
ration «1 mois pour 1 toit» lancée par
l'association Inseme sur la plate-forme
de crowdfunding Move.

Les chiffres de la semaine

2 500

manifestants
environ le 10 octobre, pour protester
à Ajaccio ou Bastia, contre les dernières
mesures du gouvernement (notamment
gel des salaires et hausse de la CSG) et
défendre la fonction publique.

Les chiffres de la semaine

180 402

mètres linéaires de marchandises
(entrées et sorties) transportés sur la
Corse en septembre soit une hausse
de 6% sur 1 mois et de 7% sur 12 mois.
Les sorties progressent de 8% sur 1
mois et de 7% sur 12 mois.

Les chiffres de la semaine

ISULA SURELLA

Tre pecore...

Trois brebis... L'une portant un heaume, l'autre coiffée de la berritta traditionnelle sarde et la dernière arborant une fleur à la bouche. Trois identités visuelles pour représenter les trois coopératives qui ont choisi de faire cause commune au sein d'un «pacte» qualifié d'historique. Les coopératives sardes qui produisent le Pecorino romano, le Pecorino sardo et le Fiore sardo, trois fromages détenant une Dénomination d'origine protégée (Dop), se sont en effet associées en vue de permettre à leurs produits de pénétrer les marchés internationaux, au sein comme à l'extérieur de l'Union européenne. Baptisé Rosafi (pour romano, sardo et fiore), ce projet de promotion et de développement en commun bénéficie d'un budget de 4 M€, dont 3 M€ apportés par la Région autonome sarde, le reste étant à la charge des coopératives. D'une durée de 3 ans, il devrait, selon les prévisions permettre une hausse des ventes de 30 à 40% lors de sa période de lancement, puis assurer aux productions sardes une visibilité qui leur garantirait 25% de parts de marché supplémentaires. Mais il viserait, également, à avoir un effet vertueux sur le prix de vente du lait de brebis sarde. À l'heure actuelle 53% des fromages Dop produits en Sardaigne sont vendus sur le marché nord-américain, 30% sur le marché national, le reste de la production étant partagé entre l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France. ■

Sources : Ansa Sardegna, Sardinia Post

HAUT

Grâce au travail de l'Association de recherche et d'expérimentation sur les fruits et légumes (Areflec), soutenu par l'Office de développement agricole et rural de Corse (Odarc) les oléiculteurs ont désormais à leur disposition des plants d'oliviers de variétés locales produits en Corse en quantité suffisante. Ceci met un terme à une période de deux ans de gel des plantations, imposée par le risque de propagation de la bactérie *Xylella fastidiosa* que faisait encourir l'introduction de plants dans l'île. À l'origine de cette initiative visant à produire des plants sains, le Syndicat interprofessionnel des oléiculteurs de Corse (Sidoc). Pour 2017, quelque 10 000 pieds totalement traçables devraient être plantés. Et explique le Sidoc, il s'agit « des seuls plants pouvant prétendre à l'AOP Oliu di Corsica » et offrant « les garanties demandées dans le cadre des futures contraintes administratives liées à la plantation de plantes sensibles à *Xylella fastidiosa* ».

BAS

Six flamants roses, représentants d'une espèce classée en danger sur la liste rouge des espèces menacées en France, purement et simplement massacrés au plomb de chasse. Et ce sur ce site d'hivernage d'importance internationale qu'est la réserve naturelle de l'étang de Biguglia. Le département de la Haute-Corse a lancé un appel à témoin et fait savoir qu'il déposait plainte.

FRAGILE

Si, le 3 octobre, le comité sécheresse a levé les restrictions des usages de l'eau pour une grande partie du département de la Corse-du-Sud, la modération et la vigilance restaient de mise pour la Haute-Corse. En dépit de quelques épisodes de pluie en septembre, pour la période d'avril à septembre, les précipitations ont été très déficitaires pour la Corse. Ainsi, indiquait Météo-France, avec 118 mm relevés depuis le mois d'avril, le déficit atteint 61%. Un record depuis 1970 année durant laquelle, pour la même période considérée, avec 91 mm relevés, le déficit atteignait 70%.

IL FALLAIT LE DIRE

« En anglais ont dit « public servant », notion que j'aime car elle insiste sur le rôle social positif du fonctionnaire (mot moins parlant) »

a twitté le 10 octobre **Raquel Garrido**. Qui a oublié qu'en français, on écrit « on dit »...

Mais il est vrai qu'elle est sujette à la distraction...



CREATION DE SOCIETE

N° 01

ACQUALONG'AUTO SERVICE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social : Lieu-dit A Renasca,
Chemin d'Acqualonga,
Mezzavia, 20167 Ajaccio
RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à MEZZAVIA du 14 septembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU

Dénomination :

ACQUALONG'AUTO SERVICE

Siège : Lieu-dit A Renasca, Chemin d'Acqualonga, 20167 Mezzavia.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 5 000 euros

Objet : La réalisation de travaux et de prestations de peinture, mécanique, et l'activité de carrossier.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions sont libres tant que la Société garde son caractère unipersonnel. Lorsque la Société aura perdu son caractère unipersonnel, les cessions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Daniel D'AGOSTINO, né à AJACCIO le 28/02/1969, de nationalité française, demeurant Lieu-dit A Renasca, Chemin d'Acqualonga 20167 MEZZAVIA.

La Société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : A.M.O.P.B

Capital : 500 euros

Siège : 32 bis rue Joseph Gandolfi, 20620 Biguglia

Objet : Permis de construire inférieur à 170 m² de SOHN, consultant pour les travaux techniques en bâtiment, relevés du bâti ancien mètreur, bâtiment, suivi de chantier, planning, intermédiaire entre maître d'oeuvre et entreprises, économiste de la construction.

Durée : 99 ans

Gérant : Mme BALDRICHI Frédérique 32 bis rue Joseph Gandolfi, 20620 Biguglia
RCS : Bastia.

N° 03



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tél : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP à Bastia en date du 04 octobre 2017, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : JAVAER

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : Lieu-dit Terre Rosse - Erbalunga - 20222 BRANDO

Capital : 100 € par apport en numéraire.

Objet : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés. Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, par lui-même ou par son mandataire, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Préemption et agrément : Toutes les cessions d'actions sont soumises au droit de préemption ainsi qu'à agrément.

Président : Monsieur Eric DANAH, demeurant Lieu-dit Terre Rosse, Erbalunga, 20222 BRANDO.

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

N° 04

SAMY DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1500 euros
Siège social : Rés Mormorana
Bât. B2 - 20290 Borgo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BORGIO du 26 septembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : SAMY DISTRIBUTION

Siège : Rés Mormorana, Bât. B2, 20290 BORGIO

Durée : Quatre-vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1500 euros
Objet : Commerce de gros de café, thé, cacao, épices sucre ainsi que la vente et la location de tous produits ou machines utiles à l'activité HCR.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Sauveur FURFARO, demeurant Résidence Mormorana, Bâtiment B2, 20290 BORGIO

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 05



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tél : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP à Bastia en date du 04 octobre 2017, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : LEONISE

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : 26 A, Lot. Saint François - 20620 BIGUGLIA

Capital : 100 € par apport en numéraire.

Objet : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés. Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, par lui-même ou par son mandataire, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Préemption et agrément : Toutes les cessions d'actions sont soumises au droit de préemption ainsi qu'à agrément.

Président : Madame Denise LEONETTI, demeurant 26 A, Lot. Saint François, 20620 BIGUGLIA.

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

N° 06

MY Plomberie

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de : 2000.00 €
Siège social : Lieu-dit Tarragi
Route de l'Abattoir
20167 Cuttoli-Corticchiato

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CUTTOLI-CORTICCHIATO du 02 octobre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MY Plomberie

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle,

Siège social : Lieu-dit Tarragi - Route de l'Abattoir - 20167 Cuttoli-Corticchiato,

Objet social : Tous travaux de plomberie, installation de systèmes d'arrivée et d'évacuation d'eau, climatisation, chauffage ainsi que toutes autres activités pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 2000 Euros,

Président : Monsieur MAIRE Yannick, Jean-Charles, Thomas, demeurant Lieu-dit Tarragi - Route de l'Abattoir - 20167 Cuttoli-Corticchiato, assure la présidence.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LAMANON en date du 25 septembre 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

IMPERIAL MOTORCYCLES

SIEGE SOCIAL : Quartier Vignaccia Villa « A Vadineda », FRASSETO [20157]

OBJET : L'activité d'achat, vente et réparation de motocyclettes, véhicules terrestres à deux roues, cycles ou tricycles à moteur, ainsi que tous véhicules terrestres à deux roues, cycles ou tricycles à moteur, l'activité de location desdits véhicules, ainsi que locations diverses, l'achat de tous matériels liés en vue de la revente ou location.

L'activité d'entretien et de garage desdits véhicules terrestres à deux roues, cycles ou tricycles à moteur, ainsi que tous véhicules terrestres à moteur.

Les activités, en exclusivité pour Harley-Davidson, de :

Vente de motos : Neuves, Accessoires et d'Occasion.

Vente de pièces et accessoires pour véhicules et les conducteurs, passagers.

La vente de marchandises, vêtements, accessoires et articles du quotidien.

Le service après-vente : la réception et l'atelier.

La promotion des produits de services : financiers, d'assurances et de la location.

Plus particulièrement l'exploitation d'une concession de vente de véhicules de marque HARLEY-DAVIDSON, des produits du Groupe et de ses filiales, ou des produits autorisés par la marque HARLEY-DAVIDSON.

L'activité de promotion et événementielle liée à l'exploitation de la concession ainsi exploitée, toujours selon les accords et us de la marque HARLEY-DAVIDSON.

L'activité annexe et accessoire d'exploitation, au sein de la concession, d'un snack, point chaud, vente d'aliments et de boissons.

L'exploitation, l'achat, la vente et la promotion de tous produits dérivés ou autorisés par l'exploitation de la marque, dont plus particulièrement les accessoires, produits vestimentaires ou assimilés, produits de sécurité ou d'équipement, cadeaux, souvenirs.

Plus généralement toute activité connexe et liée à celles principales visées ci-dessus. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à l'objet social.

La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100.000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par les associés.

PREsIDENT : Monsieur Didier Marc FRANCESCHI, demeurant Quartier Vignaccia Villa « A Vadineda », FRASSETO (Corse).

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

SCI MALIA

Au capital de 1000 €

Siège social : Forconi e Sela
Santa Barbara, 20100 Sartène**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05.10.2017, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SCI MALIA**Capital Social :** 1000 Euros**Siège Social :** Forconi e Sela - Santa Barbara - 20100 SARTÈNE**Forme :** SCI**Durée :** 99 ans**Objet :** L'acquisition, la construction, et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel**Gérance :** Mr **QUILICHINI Jean**, Né le 09 05 1977 à Ajaccio [ZA], demeurant Forconi e Sela - Santa Barbara - 20100 Sartène.

Les fonctions de gérant de la Société ont une durée illimitée

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

GS TRANSPORTS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3000 euros

Siège social : Casette, 20213 Pruno

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à PRUNO du 21 septembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée**Dénomination :** GS TRANSPORTS**Siège :** Casette, 20213 PRUNO**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés**Capital :** 3000 euros**Objet :** Transport routier de marchandises et loueur de véhicules Industriels. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.**Président :** **Joseph GIANSILY**, demeurant ARENA SUPRANA, 20215 VESCOVATO**Directeur général :** **Laetitia GIANSILY**, demeurant Casette, 20213 PRUNO.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTIONAux termes d'un acte SSP en date du 01/10/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** DENTAL-GIA **Siège social :** FONTANACCIA, 20129 BASTELICACCIA **Forme :** SAS **Capital :** 300 Euros **Objet social :** Formation, expertise, conseil **Président :** Monsieur **Vincent VINCENTI** demeurant : FONTANACCIA, 20129 BASTELICACCIA élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.**GHJISELINA****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/10/2017 fait à FOLELLI, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière**DENOMINATION :** GHJISELINA**SIÈGE SOCIAL :** VILLA GAELLE - FOLELLI - 20213 PENTA DI CASINCA.**OBJET :** La société a pour objet l'acquisition à titre onéreux ou par voie d'apport de terrains en vue de la construction et de la gestion de biens immobiliers à usage professionnel ou d'habitation.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.**CAPITAL :** 300 euros entièrement libéré.**GÉRANCE :** Madame **GOFFI Gaelle** née le 18/05/1985 à Bastia, de nationalité Française, demeurant à Folelli - 20213 PENTA DI CASINCA pour une durée illimitée.**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis, la gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Santa Lucia di Moriani du 25-09-2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée**Dénomination sociale :****ALU PRO DE LA COSTA VERDE****Siège social :** Lieu-dit U Scalò, 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI**Objet social :**

- Négoce de portes, fenêtres, fermetures, portails, volets, stores, en aluminium, PVC, bois.

- Pose et mise en place, réparation et maintenance.

- Négoce et pose d'aménagements intérieurs [cuisines, salle de bains, placards]

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés**Capital social :** 1000 euros**Gérance :** Mr **Pierre (père) GIUDICELLI** demeurant La Traverse, 20221 CERVIONE**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.Pour avis,
La Gérance.**AVIS DE CONSTITUTION**Aux termes d'un acte SSP en date du 26/06/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** ENTREPRISE CESARI **Siège social :** 25 rue st Michel, 20240 Ghisonaccia **Forme :** SASU **Siège social :** EC Nom commercial : Entreprise Cesari **Capital :** 1000 Euros **Objet social :** La société a pour objet toutes opérations de travaux publics, privés et de bâtiment. **Président :** Monsieur **Alexandre Cesari** demeurant : Villa l'Aghjola, 20259 Poggioiola élu pour une durée indéterminée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous-seing privé à PROPRIANO en date du 6 octobre 2017, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle**Dénomination :****SAS ARCHITECTURE & PRESTATIONS****Siège :** Résidence Villa Fieschi - 37 avenue Napoléon III - 20110 PROPRIANO**Objet :** L'activité de conception, de prestations et d'études liées à l'implantation, la construction et la réhabilitation de tous bâtiments à usage industriel et commercial, d'habitation, de laboratoire et/ou de bureaux, ainsi que la conception et la réalisation de projets architecturaux de ces mêmes bâtiments jusqu'au dépôt du permis de construire. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.**Capital :** 7.000 euros, composé de soixante dix actions de cent euros chacune.**Apports en numéraire :** 7.000 euros libérés de la moitié à la constitution.**Président :** Monsieur **RIBEIRO ALVES PEREIRA Paulo**, demeurant à VIGGIANELLO [20110] Lieu-dit Trévole - Curra-toggia, nommé pour une durée illimitée.**Agrément :** Les transmissions d'actions consenties par l'associé unique s'effectuent librement.**Immatriculation :** Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 05 octobre 2017, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique**Dénomination Sociale :** LA CAVERAIE**Capital :** Cinq mille euros [5.000 €] divisés en cent (100) parts de cinquante (50) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.**Siège social :** Place Clémenceau - 20110 PROPRIANO**Objet social :** CAVE A VINS, TRAITÉUR, EPICERIE FINE. La création ou l'acquisition de tous autres fonds ou établissements de même nature, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières ou financières pouvant se rattacher à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.**Durée :** Quatre-vingts dix neuf [99] années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.**Apports en numéraire :** 5.000 €**Président :** Monsieur **David André Antoine** né le 17 avril 1970 à TROYES [10], célibataire, de nationalité française, demeurant : « Villa Sainte Anne - Cupar-chiata - 20110 VIGGIANELLO »

La société sera immatriculée au Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTIONAux termes d'un acte SSP en date du 26/09/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** MAÏ BOUTIQUE **Siège social :** Maison TOMA RT 10, 20145 SARI SOLENZARA **Forme :** SASU **Siège social :** MAÏ BOUTIQUE **Capital :** 1000 Euros **Objet social :** Vente de vêtements et accessoires de mode, articles de plage et objets décoratifs **Président :** Madame **Martine MORACCHINI** demeurant : Résidence Réginenci, 20145 SARI SOLENZARA élu pour une durée indéterminée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.**AVIS DE CONSTITUTION**Aux termes d'un acte SSP en date du 09/10/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** THE WOOD **Siège social :** Diamant 1, Boulevard Eugène Macchini , 20090 Ajaccio **Forme :** SARL **Siège social :** THE WOOD **Capital :** 500 € **Objet social :** De restauration rapide, Restauration sur place et à emporter avec bar licence quatre. L'achat et la vente de fonds de Commerce de restauration - Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. **Gérance :** Monsieur **François, Michel, Mathieu, Jérôme POGGI**, Villa La Vigie - Lieu dit Pozzu, 20167 AFA **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTIONAux termes d'un acte SSP en date du 05/04/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** BOUTIQUE SEBASTIAN **Siège social :** Résidence Gianviti, 20145 SARI SOLENZARA **Forme :** SAS **Siège social :** BS **Capital :** 100 Euros **Objet social :** Vente de textiles et accessoires sur internet **Président :** Monsieur **Sebastien BACCELLINI** demeurant : RESIDENCE GIANVITI, 20145 SARI SOLENZARA élu pour une durée indéterminée Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Cession des actions soumise à agrément. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.**AVIS DE CONSTITUTION**Aux termes d'un acte SSP en date du 25/09/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** IN CASA **Siège social :** Maison TOMA RT 10, 20145 SARI SOLENZARA **Forme :** SASU **Siège social :** IN CASA **Capital :** 1000 Euros **Objet social :** Coordonner et délivrer des services à la personne **Président :** Madame **Martine MORACCHINI** demeurant : Résidence Réginenci, 20145 SARI SOLENZARA élu pour une durée indéterminée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.**AVIS DE CONSTITUTION**Par acte SSP du 06/09/2017 constitution de la **SASU POLYPHONIC**. **Capital :** 2000 euros. **Siège social :** lot. ortu simonetta route de st florent 20200 bastia. **Objet :** design sonore, montage et mixage son. **Président :** Jean-Nicolas Rocchesani, 1 rue st roch 20200 bastia. **Admissions aux assemblées et droits de vote :** chaque associé participe aux AG, une action = un vote. **Clauses d'agrément :** cession soumise à agrément. **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

MODIFICATION GERANT

N° 21

AMBULANCES MATELLI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20.000 €
Siège : Résidence Sainte Anne,
Lieu-dit Erbaolo, Bâtiment C
20600 Bastia
318 267 291 RCS de Bastia

Suivant délibération du 2 octobre 2017, la collectivité des associés a nommé en qualité de gérant, en remplacement de M. Pierre MATELLI, démissionnaire, M. Yannick MATELLI, demeurant 354 Route de Borgo Village, 20600 BORGIO, à compter du 2 octobre 2017.

Pour avis, la Gérance

N° 22

SAN FRANCESCO

S.C.I. au capital de 155.498 €uros
Siège social : Lieu-dit La Sauvagerie
20137 Porto-Vecchio
380 827 261 RCS Ajaccio

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

Aux termes d'une délibération en date du 01/05/2017, l'AGE a nommé Mme Marie Ange MARCELLESI [veuve CARDI] demeurant Lieu-dit La Sauvagerie 20137 PORTO-VECCHIO, en qualité de gérante, à compter du 06/06/2016, pour une durée illimitée en remplacement de M. Ignace CARDI, décédé.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance

N° 23

CHANGEMENT GERANT

NETTOYAGE INSULAIRE SARL au capital de 78000,00 Euros 10, allée Fuschia, ZI de Purettonne, 20290 BORGIO 342 355 062 R.C.S. Bastia. Par décision en date du 14/09/2017, il a été pris acte de la nomination de Monsieur ERIC BOUSQUET, demeurant Villa Erika lot 87, La Maraninca, 20290 BORGIO en qualité de nouveau Gérant, à compter du 14/09/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Séverine BOUSQUET, Gérant démissionnaire, et Monsieur Daniel BENEDETTINI, Gérant démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 24

DECO 2B

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622.45 €
Siège social : Lieu-dit San Lorenzo
20620 Biguglia
350 976 627 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 21 septembre 2017 :
* Monsieur Michel RAGAS demeurant 34 Lot Luccianella, FURIANI (Haute-Corse), a été nommé gérant, en remplacement de Madame Claire UGOLINI née GUERRINI, gérante démissionnaire.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
la gérance.

N° 25

SCCV LECCI ARSELLA

Société Civile de Construction Vente
Au capital de 1000 Euros
Siège social : Route de Cala Rossa
21 Marina Rossa, 20137 Lecci
828 737 957 RCS Ajaccio

Aux termes du PV du 25 septembre 2017, l'AGE a décidé de nommer en qualité de cogérant : La société Promotion Humanisme Créativité PHC SARL, 12 rue Pernelle, 75004 Paris - 830 786 745 RCS PARIS représentée par : M. Philippe Cayol. Mention au RCS de AJACCIO.

N° 26

SARL LES CASUCCIE

Au capital de 24.041 €
Siège Social : Vaccaju
Quartier Matonara
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio N° 326 182 813

L'assemblée générale du 10/10/2017 a nommé gérant pour une durée indéterminée à effet du 10/10/2017, Monsieur Philippe WAGNER, demeurant à La Trinité de Porto-Vecchio [20137] Bengiunu en remplacement de Madame Thérèse WAGNER, démissionnaire le même jour.

N° 27

XAR

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 56 BD d'Algajola
Marine de Davia, 20256 Corbara
801 018 029 R.C.S. Bastia

Suivant décision collective des associés en date du 24 juin 2017, il résulte que :
- Monsieur Xavier REY, demeurant 1 RUE DE HANOI - 69006 LYON, a été nommé Gérant, en remplacement de Monsieur André REY, décédé.
Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

N° 28

SARL SOMAVIA

Capital : 48.000 euros
Siège : Casatorra, 20600 Biguglia
495920126 RCS Bastia

L'Assemblée générale mixte du 28/04/2017 a pris acte de la démission de Mme Isabelle COMTE de ses fonctions de cogérante, à compter du jour même et a décidé de ne pas la remplacer. Mention sera faite au RCS.

N° 29

GETCO

SARL au capital de 2.258.112 €uros
Siège social : Sainte Lucie de Moriani
20230 Sainte Lucie de Moriani
379 379 589 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01/05/2017, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Mme Marie, Ange MARCELLESI [veuve CARDI], demeurant Lieu-dit La Sauvagerie 20137 PORTO-VECCHIO, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Les fonctions de Mlle Emmanuelle CARDI sont maintenues.

Pour avis, La Gérance

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 30

SARL ANONYMES ARCHITECTES

Au capital de 800 euros
Siège social : 28 bis, Cours Paoli
20250 Corté
RCS Bastia 500 436 506

Aux termes d'un acte sous seing privé à Corté [2B] en date du 15 octobre 2017, les associés ont décidé de changer le siège social de la société de Bastia [2B], Résidence le Riviera, rue Paratojo, à Corté [2B] 28 bis, Cours Paoli, à compter du 15 octobre 2017.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé à Bastia [2B] Résidence le Riviera, rue Paratojo.

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à Corté [2B] 28 bis, Cours Paoli.

Le dépôt sera effectué au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Gérant.

N° 31

VILLA MARE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000.00 €
Siège social : Résidence les Jardins de Carmino - Immeuble Byzance
Route du Fort - 20000 Ajaccio
821 891 421 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 1er octobre 2017, il résulte que : Le siège social a été transféré, à compter du 01/10/2017, d'AJACCIO [Corse] Résidence les jardins de Carmino, immeuble Byzance, route du Fort, à 17 Cours Lucien Bonaparte, 20000 AJACCIO [Corse].

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé à AJACCIO [Corse] Résidence les jardins de Carmino, immeuble Byzance, route du Fort

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à 17 Cours Lucien Bonaparte, 20000 AJACCIO [Corse].
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
le représentant légal

N° 32

FRANDY

Société Civile Immobilière
Au capital de 10.000.00 €
Siège social : 41, Cours Napoléon
20000 Ajaccio - 521 003 715 RCS

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 2 octobre 2017, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 02/10/2017, de 41 cours Napoléon, AJACCIO [Corse], à 26 Boulevard Stéphanopoli de Comène AJACCIO [Corse].

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
le représentant légal

N° 33

M.C.M.P.

SARL au capital de 2.000 €
Siège : 2, Rue des Roses
91800 Boussy St Antoine
802 843 912 RCS de Evry

Par décision de l'AGM du 30/06/2017, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/07/2017 au Haut du Hameau de Pozzaccio, 20138 COTI CHIAVARI.

Gérant : M. POPINEAU Morgan - Haut du Hameau de Pozzaccio - 20138 COTI CHIAVARI

Radiation au RCS de EVRY et ré-immatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 34

JM PATRIMOINE

SARL au capital de 10.000 €
Siège : Residence L'Amirauté
Rue du 1er Bataillon de Choc
20090 Ajaccio
531350098 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 11/07/2017, il a été décidé de transférer le siège social au Chemin des Vignes, Villa les Yuccas, 20167 AFA. Mention au RCS de AJACCIO.

N° 35

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

SCI DANFER, SCI au capital de 167693,92 euros Siège social : 12 rue du petit fief 91700 Sainte-Geneviève-des-bois. 410 314 975 RCS Evry.

Le 31/07/2017, les associés ont décidé de transférer le siège social au 26 résidence San Angelo, LE VAZZIO, 20090 AJACCIO à compter du 31/07/2017. **Objet :** société civile immobilière acquisition/Location **Gérance :** Philippe SEGURA, 26 résidence San Angelo - LE VAZZIO 20090 Ajaccio ; François Morel, 6 place de l'Eglise 91070 Bondoufle. Radiation au RCS de Evry, inscription au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 36

PRIM&A

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.450.000 euros
Porté à 8.450.000 euros
Siège social : Bastia [20200]
9, Boulevard du Général de Gaulle
477 676 894 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Suivant délibérations de l'assemblée générale associés en date du 3 juin 2016 et décisions du président en date du 11 août 2017, il a été décidé et constaté une augmentation de capital d'un montant de 3.000.000 €, pour le porter de 5.450.000 € à 8.450.000 € par l'émission de 60.000 actions nouvelles de 50 € de valeur nominale chacune souscrites en numéraire. La rédaction des articles 1 et 8 des statuts a été modifiée en conséquence.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

N° 37



Etude de Maîtres Antoine GRIMALDI Jean-Yves GRIMALDI

Notaires Associés
à Bastia (Haute-Corse)
2, rue Chanoine Colombani

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI" titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2 rue Chanoine Colombani, le 29 septembre 2017, a été effectuée une augmentation de capital social de la **société LULIA** dont le siège social est fixé à BORGIO [20290], Lieu dit Zaccaraccia, Impasse des Vignes n° 5, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 503 518 664. Suite à apport immobilier par Made-moiselle Audrey Laura DI GIACINTO, demeurant à BORGIO [20290] Lieu-dit Paterno, Monsieur Lionel DI GIACINTO, demeurant à BORGIO [20290] Domaine du Levant II, Bâtiment C à BORGIO [HAUTE-CORSE] 20290, portant sur un terrain à bâtir cadastré SECTION AP N° 105, Ldt Zaccaraccia pour 00 ha 34 a 74 ca.

Valeur de CENT QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (190.000,00 EUR).

Le capital social est désormais fixé à la somme de CENT QUATRE VINGT DIX MILLE CINQ CENTS EUROS (190.500,00 EUR) et dorénavant divisé en 19050 parts de dix euros (10,00 eur) chacune, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 1090 attribuées, savoir : M. DI GIACINTO Luciano Filippo 40 parts numérotées de 1 à 40.

M. DI GIACINTO Lionel 5 parts numérotées de 41 à 45 - 9.500 parts numérotées de 51 à 9.550.

Mlle DI GIACINTO Audrey Laura 5 parts numérotées de 46 à 50 - 9.500 parts numérotées de 9.551 à 19.050.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le notaire.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 38

LA CASA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500.00 €
Siège social : Lieu-dit Monte Nebbio
Quartier Orsala
Chez Mme Paolasso Carine
20167 Appietto
815 202 213 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associée unique du 21 septembre 2017 :

Le siège social a été transféré, à compter du 21/09/2017, de lieu-dit Monte Nebbio, quartier Orsala, chez Mme PAOLASSO Carine, APPIETTO [Corse], à **20 rue Jean PANDOLFI - 20110 PROPRIANO [Corse]**.

- Madame Sophia SALAH demeurant : Lieu-dit Monte Nebbio, quartier Orsala, chez Mme Paolasso Carine, 20167 APPIETTO [Corse], a été nommée gérante, en remplacement de Madame Carine PAOLASSO. En conséquence les articles 4 et 7 des statuts sont modifiés. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

N° 39

MDG CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée
Transformée en Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1500 euros
Siège social : Ponte Novu
20235 Castello Di Rostino
RCS Bastia 825 129 752

L'assemblée générale extraordinaire du 22/09/2017, a décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.

DENOMINATION- OBJET- DUREE Ils sont inchangés.

SIEGE SOCIAL : Il est inchangé : Ponte Novu - 20235 Castello di Rostino.

CAPITAL SOCIAL : Il reste fixé à 1500 euros divisé en 150 actions de 10 euros chacune entièrement libérées.

ADMINISTRATION - DIRECTION - CONTROLE DE LA SOCIETE

Monsieur GHERASOLU Marius, associé unique et ancien gérant, né le 23/09/1984 à Dimbovita [Roumanie] demeurant à Ponte Novu - Vergagio - 20235 Castello di Rostino est nommé Président de la société pour une durée illimitée à compter du 22/09/2017.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte.

Chaque membre de l'assemblée a, sous réserve des exceptions légales, autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

CLAUSES RESTREIGNANT LA TRANSMISSION DES ACTIONS : Agrément des tiers par l'assemblée générale à la majorité des droits de vote.

RCS : Bastia

Pour avis

N° 40

SCI CHJUCU

Société Civile Immobilière
de Construction Vente
Au capital de 1.000 €
Siège : Lieu-Dit Erbajolo
Route Nationale 193, 20600 Bastia
808161780 RCS de Bastia

Aux termes d'une AGE du 3/4/2017 : Les associés de la SCI CHJUCU ont décidé à l'unanimité la transformation de la Société en S.N.C à compter du 3/4/2017, sans création d'une personne morale nouvelle, et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet social, la durée de la Société, sont inchangés.

La dénomination social devient :

CHJUCU
Le capital social, qui reste fixé à 1.000 euros est toujours divisé en 100 parts sociales de 10 euros.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Associés en nom :

La Société a pour associés indéfiniment et solidairement responsables :
- Jean-Marie PERES, Lieu dit Erbajolo 20600 Bastia,
- David SCHIRRER, Poretto 20222 Brando,

- SAS LAVASINA, sis à Lieu dit Erbajolo 20600 Bastia, 823127741 RCS BASTIA

Gérance :
Sous sa forme de SNC, la Société est toujours gérée par : SAS LAVASINA
Mention sera faite au RCS : BASTIA.

N° 41

SELARL

PHARMACIE DU PHARE

SELAS au capital de 40.800 €uros
Siège social : Alistro, 20230 San Giuliano
RCS Bastia 448 826 446

Suivant délibération en date du 01/07/2017, la collectivité des associés a décidé, conformément aux dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce, la transformation de la Société en société d'exercice libéral à responsabilité limitée de pharmaciens, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Le capital social reste fixé à la somme de 40.800 euros, divisé en 510 parts sociales de 80 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par ses cogérants :

Madame Geneviève Marie-Thérèse BLONDEAU (épouse MATTEI), et Monsieur Jean-Emmanuel Maurice MATTEI, Alistro 20230 SAN-GIULIANO.

Pour avis, La Cogérance.

N° 42

SASU STEPHAN B STYLE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 300 euros
Siège social : Motel Les Alizées
20220 Monticello
808337414 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 27 Septembre 2017, il a été décidé d'étendre l'objet social de la société, à compter du 02 octobre 2017. En conséquence l'Article 2 des statuts a été modifié et devient ainsi : la société a pour objet : Achats, Ventes, Réparations et Locations de cycles, et toutes Activités Connexes. Le reste de l'Article 2 reste inchangé. Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis, La gérance.

N° 43

LA CITADELLE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6.793.500 euros
Siège social : Bastia [20200]
Rue des Turquines
539 401 695 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Suivant délibérations du 3 octobre 2017, il a été décidé de nommer Madame Virginie MAYARD, demeurant à PATRIMONIO [20253] Villa Les Pléiades, en qualité de directeur général à compter du même jour et pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction.

N° 44

DON CESAR

SARL au capital de 12.188.000 euros
Siège social : Lieu-dit La Sauvagie
20137 Porto-Vecchio
442 900 387 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2017, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de Location de bateaux et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance

N° 45

SCI BBM

SCI au capital de 2.250 Euros
Route de Monte Ortu, 20260 Lumio
445 403 959 R.C.S. Bastia

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2017, il a été constaté la démission de Monsieur Pierre Louis MOREAU de ses fonctions de gérant et a été nommé aux fonctions de gérant à compter du 1er octobre 2017 Monsieur Pierre Paul D'ORNANO demeurant quartier U Pinu à Lumio. D'autre part, le siège social de la société a été transféré de LUMIO, route de Monte Ortu à **FELICETO, Chez Monsieur Pierre Paul d'ORNANO, Quartier « U Pinu »**.

N° 46

CORS'AM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège : Route Nationale 196,
Santa Giulia - 20110 Propriano
821 762 549 RCS de Ajaccio

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2017, M. Pierre-Jean, Augustin PINNA, demeurant Ogliastrello, 20113 OLMETO a été nommé en qualité de Président à compter du 1er octobre 2017 en remplacement de Mme Valérie PINNA, démissionnaire.

Pour avis, le Président.

N° 47

AVIS

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/06/2017 de la **S.A.S. ND CONSTRUCTION** au capital de 2.000 €, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 828.415.943.00012 dont le siège social est sis Lieu-dit Stabielle - Route de Monticello - MONTICELLO, il a été constaté la démission de Monsieur Delfino LIMA DA SILVA de ses fonctions de Président. Monsieur Nuno Filipe MAGALHAES SOARES a été nommé aux fonctions de Président. Le siège social a été transféré de MONTICELLO, Lieu dit Stabielle, route de Monticello à **CALVI, Lieu-dit Vitrice, Route de l'Aéroport**. La nouvelle dénomination sociale de la société est : **ND ELEC**.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 48

LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP en date du 12/06/2017 **Maître de Saint-Rapt**, administrateur judiciaire, demeurant 75 rue Paul Sabatier, 13090 Aix-en-Provence **a confié en location-gérance à Résidence Eugénia, SAS** au capital de 1000 euros, ayant son siège social Quartier de l'Annonciade, boulevard du Fango, 20200 Bastia, 824 965 453 RCS de Bastia, son fonds de commerce de : exploitation d'un hébergement pour personnes âgées dépendantes sis et exploité au Vecchiete, Moriani Plage, 20230 San-Nicolao. La présente location-gérance est consentie et acceptée jusqu'à la décision de la Cour d'appel qui statuera sur le recours interjeté par la société Eugénia Gestion et l'adoption de l'offre de reprise de la société Clinéo par une décision judiciaire définitive.

AVIS DE FIN DE LOCATION - GÉRANCE

Aux termes d'un acte authentique en date à Ajaccio du 01/10/2017, le contrat de location gérance consenti par : **SARL LA CHATAIGNERAIE SARL** au capital de 11.433,68 €, sise Rue des romains, Immeuble Le Renoso, 20090 Ajaccio, immatriculée sous le numéro 385 361 944.

A : **Mme Patricia Ceccaldi**, demeurant A Pullunedda, 20126 Evisa, numéro RCS 508 383 312. Portant sur un fonds de commerce de Auberge de village Chambres petits déjeuners Restauration traditionnelle exploité Route de Porto, 20126 Evisa, a pris fin le 01/10/2017.

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 01 octobre 2017. M. LORENZI Ange Pascal demeurant à Hameau du Soleil, Allée des Martinets, 20600 Furiani, et Mme LORENZI Vanina demeurant 16 Avenue Emile Sari, 20200 Bastia.

Ont donné en location gérance :

à SARL L'ATELIER sis et exploité à Ville di Pietrabugno 20200, Résidence Terra Corsa, Bât. 5. Un fonds de commerce de débit de boissons, IV catégorie sise et exploité à Bastia 20200, 2 rue des Zéphirs et 5 Rue Baïetta, pour une durée de 3 ans à compter du 01 octobre 2017 renouvelable par tacite reconduction.

AVIS DE VENTE

AVIS DE VENTE

Suivant acte SSP en date à MOROSAGLIA du 28/09/2017 enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE BASTIA, le 04/10/2017, dossier 2017 29066 référence 2017 A 01301. Mademoiselle Marie-Agnès MENOZZI, née le 21 Mai 1990 à BASTIA (2B), de nationalité française, immatriculée au RCS de BASTIA A 538 961 871 et au Répertoire des Métiers sous le n°538 961 871 RM 2B, épouse de Monsieur François, Joseph ALBERTINI né le 3 JANVIER 1991 marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 15 OCTOBRE 2016 à la Mairie d'ERBAJOLO (Haute Corse), demeurant : Résidence Julien, Bât B, Entrée 1 - 20250 CORTE, a **céédé** : Un fonds artisanal et de commerce de SALON DE COIFFURE - VENTE ANNEXE DE PRODUITS DE COIFFURE - CONSEIL EN IMAGE, connu sous l'enseigne et le nom commercial « ALTER EGO », sis Espace Santa Julia Ponte Leccia 20218 MOROSAGLIA, constituant un bien propre, moyennant le prix de 100.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels, pour la somme de 98.500 € et aux éléments corporels, pour la somme de 1500 €, à :

LA SAS CBGV, au capital de 1000 €, siège social : Espace Santa Julia Ponte Leccia 20218 MOROSAGLIA, RCS BASTIA B 831 409 735, Représentée par son Président Madame Valérie COSTA, dûment habilitée par une assemblée générale en date du 20 Septembre 2017, L'entrée en jouissance a eu lieu le 5 Septembre 2017. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds artisanal et de commerce et pour la correspondance chez la SELARL C3M, société d'avocats, 29 Rue Paradis 13001 MARSEILLE, représentée par Maître Christine MOREL, Avocat au Barreau de Marseille.

AVIS BODACC DE CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signatures privées en date à AJACCIO du 02/10/2017, enregistré à AJACCIO, le 04/10/2017, Dossier 2017 30482, Ref 2017 A01364

Mme Françoise MICHELOT, née à SAINT-QUENTIN (02100), le 6 mai 1960, identifiée au SIREN sous le n°807 569 298 et son époux M. Denis COTTE, né à LYON (RHÔNE), le 9 juillet 1954, demeurant à VERO (20172), Lieu-dit Vignacci. **Ont cédé à :** La société dénommée PC EQUITATION, SAS au capital de cinq cents euros (500,00 euros), dont le siège social est situé à AJACCIO (20090), Avenue Maréchal Juin, Hauts de Petra Di Mare, Bâtiment E Log ; identifiée au SIREN et immatriculée auprès du RCS d'AJACCIO sous le numéro 831 547 054. Un fonds de commerce de vente au détail de matériel d'équitation de sellerie et de tout produit s'y rattachant sédentaire et ambulancier, sis à AJACCIO (20090), Résidence de la Chenaie, Bâtiment F, Route de Mezzavia, connu sous le nom commercial **EQUI'SPORT**.

Moyennant un prix de soixante mille euros (60.000,00 euros).

L'entrée en jouissance a été fixée au 02/10/2017. Les oppositions éventuelles seront adressées, au cabinet de Maître Doumè FERRARI, avocat à AJACCIO (20000), 6, Avenue Pascal PAOLI. Le délai d'opposition de dix jours débute à compter de la parution dans le BODACC.

Pour insertion,

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

SARL ALPANA

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique

En cours de liquidation

Au capital de 6000 Euros

Siège social et siège de liquidation :

Route de Gianuccio, Lieu-dit Pentone

20171 Monacia-d'Aullene

R.C.S. Ajaccio 513 185 728

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision du 30 juin 2017, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO (20).

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO (20).

Le Liquidateur.

DISSOLUTION SOCIETE

PRO TRACAGE SASU au capital de 1000 euros - Siège social : Coti Village lieu dit Canaglia Ent - Lotissement 1 Lieu Canaglia 20138 Coti-Chiavari - 822 952 453 RCS Ajaccio. Le 05/10/2017, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 06/10/2017, nommé en qualité de liquidateur M. DESOLE Christian, demeurant Lieu dit Canaglia, lot 1, 20138 Coti-Chiavari, et fixé le siège de la liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Ajaccio.



1, rue Notre Dames de Lourdes
Bastia - Tel : 04.95.34.84.34

CERISE

Société Civile Immobilière
En liquidation au capital de 1.000 €

Siège social :

35, Rue César Campinchi

20200 Bastia

498191634 RCS Bastia

Par décisions unanime du 06 mars 2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour. Monsieur Barthélémy CAPOROSSI demeurant à BASTIA (20200) - 35, Rue César Campinchi, a été nommé liquidateur à compter du même jour et pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation seront effectués en annexe au RCS du greffe de BASTIA.

SARL ALPANA

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique

Au capital de 6000 Euros

Siège social : Route de Gianuccio

Lieu-dit Pentone

20171 Monacia-d'Aullene

R.C.S. Ajaccio 513 185 728

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 30 juin 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2017 et sa mise en liquidation amiable.

L'Associé Unique a nommé comme Liquidateur Monsieur Jean-Louis GARCIA, demeurant 112 rue de la vieille ville - 14110 CONDE EN NORMANDIE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à MONACIA-D'AULLENE (20171) - Route de Gianuccio - Lieu-dit Pentone, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, Le liquidateur.

CLOTURE LIQUIDATION

PRUNETE WIND SCHOOL SARL au capital de 8000 Euros LD PRUNETE, 20221 CERVIONE 512965005 R.C.S. Bastia Par décision de L'AGO en date du 02/10/2017 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Monsieur PETITJEAN JULIEN 85 GRAND RUE, 68820 KRUTH, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

AVIS

Par Assemblée Générale Ordinaire du 31 Mars 2016, les associés de la SARL GHJISEPPU CREAZIONE (Siren 503 838 567), au capital de 1.000 euros et dont le siège social est sis Immeuble le critère - 20290 LUCCIANA, ont décidé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société avec effet du 31 Mars 2016.

Monsieur Jérôme ASTOLFI demeurant Route de Scolca - Vignale - 20290 BORGIO a été désigné en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé Route de Scolca - Vignale - 20290 BORGIO.

Pour avis,

« CASTELLANI MATERIAUX »

EURL en liquidation

Au capital de 50000 euros

Siège social : c/c ST JOSEPH

20090 Ajaccio (Corse)

501 599 575 RCS Ajaccio

DECISION DE DISSOLUTION SANS LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2017 la SNC ETABLISSEMENTS CASTELLANI, société au capital de 3 048 980 euros, dont le siège est à AJACCIO (Corse) C/C ST JOSEPH, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 381652536, a, en sa qualité d'associée unique de l'EURL CASTELLANI MATERIAUX, décidé la dissolution sans liquidation de ladite société par application de l'article 1844-5 du Code civil.

Les créanciers de la société peuvent faire opposition, devant le tribunal de commerce d'AJACCIO à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

La société sera radiée du RCS par le greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 78, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 06/10/2017 - N° 6686 **Concernant** : Objet de la SAS ORIENTE DISTRIBUTION

Il fallait lire : « Epicerie, vente en gros de produits régionaux alimentaires et non alimentaires, artisanaux, négoce de vins, restauration sur place et à emporter. »

Et non : « Petite restauration, vente à emporter, Commerce de gros. », comme écrit par erreur.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°65, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 22 au 28 septembre 2017 - n° 6684.

Concernant : « LA LOCATION GERANCE du restaurant LE CENDRILLON à Aléria **Il fallait lire** : « Restauration sur place [grande licence restaurant] + plats à emporter ».



AVIS DE MARCHÉ

PROCÉDURE ADAPTÉE (MONTANT INFÉRIEUR À 5.225.000 € HT) CCI2B/DC/2017.081

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicataire :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet du marché : Travaux de création d'un giratoire dans le périmètre de l'aéroport de Bastia-Poretta.

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia Poretta

Type de marchés : Travaux

Nomenclature Européenne CPV : 45233128-2/Travaux de construction de carrefours giratoires

Mode de dévolution :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots. La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Travaux de voirie

Lot 2 : Travaux de réseaux

Caractéristiques principales : Il s'agit d'une part, de la création d'un rond-point desservant le PARIF, le parking des loueurs et l'accès principal de l'aéroport et, d'autre part, la création d'un réseau d'assainissement au niveau du carrefour giratoire.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12.III, 27, 34.I.b du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 [dix] jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts aux sections : 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales

Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE RECEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat : au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de références de chantiers exécutés avec des contraintes d'exploitation durant les 5 dernières années y compris la description plus détaillée de trois références accompagnées d'attestation de bonne exécution.

- Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 06 novembre 2017 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- de leurs Garanties financières
- de leurs Capacités techniques
- de leurs Compétences et moyens professionnels

.../...

- de leurs Références de chantiers exécutés avec des contraintes d'exploitation durant les 3 dernières années y compris la description plus détaillée de trois références accompagnées d'attestation de bonne exécution

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération pour chaque lot :

* Prix : 60% ;

* Valeur technique : 40% ;

Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

- La méthodologie adoptée pour chacune des phases des travaux pouvant garantir l'accès en continu de la plate-forme aéroportuaire, des loueurs et du PARIF,

- Les moyens humains et matériels dédié au chantier,

- Les indications concernant la référence et la provenance des principales fournitures et les fournisseurs correspondants,

- Le délai global de réalisation des prestations incluant les périodes d'approvisionnement et de préparation,

- Le planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les différentes phases du chantier (y compris les périodes d'approvisionnement et de préparation).

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2017.081

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales

Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210 - 20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site: www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia

Tel : 04.95.54.54 61/04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION ;

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine Juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 05 octobre 2017

N° 63



CORSE DU SUD
Le Département

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental

Direction des achats publics

Service des marchés

11, bis Rue Del'Pellegrino

BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX

Tél : 04 95 29 15 30

Référence acheteur : MP2017-153

L'avis implique un marché public

Objet : Travaux d'aménagement, élargissement aval de la place du village et confortement d'un mur de soutènement RD:69 - Monument aux morts - Commune de Cargiaca - Canton Sartenaï - Valinco

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Qualité Technique Offre

50% Prix des prestations

Remise des offres : 03/11/17 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 06/10/2017

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur

<http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 64



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO CEDEX.
Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Mise en œuvre et coordination des dispositifs d'éducation à l'image en Corse du Sud et Haute Corse. Cette nouvelle procédure fait suite à une déclaration de procédure infructueuse.

Numéro de référence : 17S0096

Date limite de remise des offres : lundi 23 octobre 2017 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante : www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05-10-2017

N° 65



CORSE DU SUD Le Département AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental
Direction des achats publics
Service des marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mél : jean-laurent.forni@corsesusud.fr
web : <http://www.corsesusud.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Objet : RD 68 CANTON DE BAVELLA Travaux de Confortement d'un Talus à Sari-Solenzara.

Référence acheteur : JSF 2017-068

Nature du marché : Travaux

Procédure adaptée

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Qualité

50% Prix

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montépiano
20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 29/09/17

Marché n° : 2017-147

SOCIÉTÉ CORSE TRAVAUX, RN 200, 20270 Aléria

Montant HT : 359 093,40 Euros

Sous-traitance : oui.

Part de la sous-traitance Inconnue.

Envoi le 06/10/17 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur

<http://www.corsesusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 66

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur
Avenue Paul Giacobbi
B.P 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 17/FS006/BO

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Numéro de la consultation : 17/FS006 Fourniture et livraison de produits agricoles au profit de la station expérimentale d'élevage d'Altiani de l'ODARC

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure :

Prestation divisée en lots : oui

Lot n° LOT 1 - Aliments, fourrage et paille pour l'élevage

Lot n° LOT 2 - Semence des espèces et variétés fourragères et engrais chimiques

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 23/10/17 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 04/10/2017

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 67

AVIS D'ATTRIBUTION

Pouvoir adjudicateur :

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Corse

Objet du marché : Administration et maintenance d'un système informatique. (4 serveurs - 20 postes)

Référence : INFO 2017-2

Code CPV : 50312000-5 Maintenance et réparation de matériels informatiques

Mode de passation : Procédure Adaptée

[Article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics]

Attribution du marché :

Sarl GP Protech
3, résidence Ponte Prado
606 Av de la Libération
20600 BASTIA

Montant annuel : 12.450 € HT - 14.940 € TTC

Montant pour 4 ans : 49.800 € HT - 59.760 € TTC

Date d'envoi du présent avis à la publication : Jeudi 5 octobre 2017

N° 68

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur
Avenue Paul Giacobbi
B.P 618
20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 17/FS/09

L'avis implique un marché public

Objet : Transport aller/retour de marchandises et matériels pour le Salon de l'Agriculture 2018.

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 23/10/17 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 04/10/2017

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 69

C.A.N.I.C.O

Casamozza - B.P 1 - 20290 Lucciana

Siret 783 037 476 00026 - APE 515 L - Agrément 2019

Tél : 04.95.38.36.36 - Fax : 04.95.38.30.36

Casamozza le, 4 Octobre 2017

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de la C.A.N.I.C.O. en date du 20 octobre 2017

CONVOCAION

Madame, Monsieur,

Le conseil d'administration de la C.A.N.I.C.O. vous invite à participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la coopérative devant statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette assemblée générale se tiendra le 20 octobre 2017 à 18 h 00 à l'hôtel Restaurant "Chez WALTER" à CASAMOZZA sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration
- Examen des Comptes de l'Exercice 2016
- Rapport du Commissaire aux Comptes Général et Spécial
- Affectation des résultats
- Constatation de la variation du Capital Social
- Quitus aux Administrateurs
- Renouvellement du tiers des administrateurs : CIOSI ANTOINE

CHARLES - SAMMARTINI DANIEL - CASAROMANI FRANCOIS - MATTEI CHARLES ANTOINE

N.B. : Tout coopérateur peut demander à examiner aux bureaux de la coopérative à CASAMOZZA les comptes de l'exercice 2016 ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes.

Au cas où il ne vous serait pas possible d'assister à cette assemblée, vous pouvez vous y faire représenter par votre conjoint, un descendant majeur ou allié au même degré ou par un autre coopérateur en utilisant le pouvoir ci-joint après y avoir apposée la mention "bon pour pouvoir" suivie de votre signature.

Vous pouvez également retourner ce pouvoir en blanc mais revêtu de la mention susvisée et de votre signature à la coopérative ; le Président du Conseil d'Administration l'attribuera en ce cas à un coopérateur présent.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil d'Administration,
Le Président,
M. PEPE Augustin.

AVIS DE MARCHÉ

PROCÉDURE ADAPTÉE (MONTANT INFÉRIEUR À 5.225.000 € HT) CCI2B/DC/2017.088

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port

20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port

20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicataire :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet du marché : Travaux de désamiantage et de démolition d'un hangar situé dans le périmètre de la concession aéroportuaire de Bastia-Poretta

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia Poretta

Type de marchés : Travaux

Nomenclature Européenne CPV : 45262660-5 / Travaux de désamiantage

[45111100-9] Travaux de démolition

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la réalisation de travaux de désamiantage et de démolition d'un hangar, et notamment la consignation des réseaux électriques et fluides avant tous travaux, le désamiantage de la toiture en tôles, la dépose et évacuation de divers petits équipements, et installations électriques, des portes existantes, des murs existants de toute nature, la démolition des socles maçonnés, de la charpente et ossature métallique existante, du dallage intérieur du bâtiment, des fondations existantes, le nettoyage et nivellement des zones démolies après démolition et le tri des déchets et l'évacuation à la décharge.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12.II, 27, 34.I.b du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

Mode de dévolution :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement.

Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution des travaux.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts aux sections : 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales

Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE RÉCEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat : au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- Son attestation de Certification AFNOR ou QUALIBAT ou équivalent à la norme NF X 46-010.

- Son attestation de qualification 1552 relative au traitement de l'amiante.

La présentation d'une liste de Références de chantiers de désamiantage exécutés durant les 5 dernières années y compris la description plus détaillée de trois références accompagnées d'attestation de bonne exécution.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 27 Octobre 2017 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard de leurs :

- Garanties financières,
- Capacités techniques,
- Compétences et moyens professionnels,
- Certification AFNOR ou QUALIBAT ou équivalent à la norme NF X 46-010,
- La qualification 1552 relative au traitement de l'amiante,
- Références de chantiers de désamiantage exécutés durant les 5 dernières années y compris la description plus détaillée de trois références accompagnées d'attestation de bonne exécution.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Prix : 50% ;

* Valeur technique : 40% ;

Un mémoire technique précisera les dispositions que le candidat propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

* Organisation humaine et administrative (équipe de chantier, organigramme et CV des personnels pressentis ;

* La méthodologie de travaux (présentation de la méthodologie des travaux avec la prise en compte des procédures administratives et juridiques avant travaux, l'installation de chantier, la prise en compte des procédures qualité, sécurité et environnement, l'accès au chantier et aux aires de chantier, la présentation du procédé de désamiantage, méthodologie du maintien des conditions opérationnelles de la plate-forme aéroportuaire) ;

* Les moyens humains et matériels mis en oeuvre pour l'exécution de la prestation ;

* Planning et Délais : 10%

* Le planning de l'opération faisant apparaître de manière détaillée les durées de chaque tâche ;

* Le délai d'exécution des prestations.

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2017.088

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales

Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tel : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia

Tel : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGÉ DES PROCEDURES DE MEDIATION ;

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine Juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 05 octobre 2017

N° 71

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

1 - Nom et adresse de l'organisme qui passe le marché :

Commune de SANTA LUCIA DI MORIANI

Route Territoriale 10 - 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI

Tel : 04-95-38-56-32/FAX : 04-95-38-57-17

2 - Objet du marché : La présente consultation concerne la fourniture et la pose de signalétique urbaine : panneaux de rue et numéros de maisons.

3 - Procédure : Procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Code des Marchés Publics.

4 - Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Valeur technique : 50%

2. Prix : 50%

5 - Retrait des dossiers : Les dossiers de candidature sont à retirer à la mairie aux jours et heures d'ouverture habituels.

6 - Date limite de réception des offres : Le 15 Novembre 2017 à 11 heures 30.

7 - Date d'envoi du présent avis à la publication : 9 Octobre 2017

Le Maire, M. SANGUINETTI J.F

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**SUITE A PROCEDURE INFRUCTUEUSE****1 - Pouvoir adjudicateur :**

Commune de BARRETTALI
20228 BARRETTALI

2 - Renseignements :

* **Administratifs :** Commune de BARRETTALI, Tél : 04 95 35 10 54,
* **Techniques :** M. Philippe GROSSI - Architecte DPLG, Tél : 04 95 10 11 75

3 - Mode de passation :

Procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics suite à première procédure infructueuse.

Le pouvoir adjudicateur indique se réserver la possibilité de négocier.

4 - Objet du marché : Création d'une terrasse en bordure de la Route Départementale 80 / Hameau de Minerbio

5 - Type de travaux : Exécution

6 - Lieu d'exécution : 20228 BARRETTALI

Code NUTS : FR832

7 - Nature des travaux :

La présente procédure concerne :

* **Lot 1** - Fondations spéciales,

* **Lot 2** - Construction métallique / Maçonnerie / Divers.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Les VARIANTES sont interdites.

8 - Durée des travaux : 6 mois y compris période de préparation

9 - Forme juridique du titulaire :

Entreprise individuelle, société ou groupement d'entreprises solidaires.

10 - Présentation des plis :

Les dossiers seront rédigés en langue française uniquement.

Les entreprises auront à produire :

1. Les documents administratifs :

1.1 - Les imprimés :

- "Lettre de candidature" [DC1 ou équivalent] Unique pour mandataire et sous-traitants ou co-traitants,

Pour le mandataire et tous les sous-traitants :

- "Déclaration du candidat" [DC2 ou équivalent],

1.2 - Les renseignements suivants :

* Descriptif des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat et les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager,

* Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements,

2. L'offre :

2.1 - Un Acte d'Engagement, y compris, éventuellement, l'annexe relative à la sous-traitance, daté et signé,

2.2 - La décomposition du prix global et forfaitaire [D.P.G.F.],

2.3 - Le CCAP et le CCTP paraphés et signés,

2.4 - Le mémoire technique,

L'enveloppe devra porter la mention :

PROCEDURE ADAPTEE

Création d'une terrasse en bordure de la Route Départementale 80

Lot : ... / Entreprise :

11 - Date et heure limites de réception des plis : 10 Novembre 2017 à 11H30,

- par pli recommandé avec accusé de réception ou

- déposés contre récépissé à la mairie de BARRETTALI, les lundi de 8H30 à 16H00 et les mardi, jeudi et vendredi : de 8H30 à 11H30.

- transmission de l'offre dématérialisée par voie électronique via le profil acheteur :

<https://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public; MAIRIE DE BARRETTALI

Pour les modalités de dépôt des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

12 - Critères de jugement :

Candidature :

* Capacités professionnelles, techniques et financières.

Offre :

* Prix [60%]

* Valeur technique [40%]

13 - Modalité d'obtention du dossier :

Le téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises est accessible sur le profil acheteur

<https://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public; MAIRIE DE BARRETTALI

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur. En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plate forme.

Le dossier "papier" est obtenu sur demande écrite formulée à la mairie de BARRETTALI à l'adresse suivante : secretariat.barrettali@wanadoo.fr

14 - Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de BASTIA - Chemin Montepiano - 20407 BASTIA Cedex

Tél : 04 95 32 88 66/Fax : 04 95 32 88 55.

15 - Date d'envoi à la publication : 10 Octobre 2017

Le Maire,
Antony HOTTIER.

ALEXANDRE VESPERINI
PLOMBERIE - CLIMATISATION - VMC
ELECTRICITE

DEVIS GRATUIT

0611408911

ALEXANDREVESPERINI4@GMAIL.COM

SIRET: 81342454600014

**AVIS DE MARCHÉ N° 29/2017****1 - NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR :**

COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO

Hameau de Guaitella

20200 Ville-di-Pietrabugno

Tél : 04.95.32.88.32.

Fax : 04.95.32.66.11.

Adresse internet: <http://www.pietrabugno.com>

courriel : commune-villedipietrabugno@wanadoo.fr

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée [Article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics]

3 - OBJET et DUREE DU MARCHÉ : Le présent marché concerne la souscription et la gestion d'un contrat d'assurance couvrant les « risques statutaires » CPV 66512000-2, pour une durée de 4 ans.

4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

5 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur:

<https://www.marchés-sécurisés.fr> et sur le site <http://www.pietrabugno.com>.

6 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF : Mairie de Ville-di-Pietrabugno Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO

Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 32

Courriel : marchéspublicsvdp@orange.fr

7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Cabinet AFC CONSULTANTS «le concorde» 345 rue Pierre Seghers - 84000 AVIGNON - Tél : 04 90 89 88 17

mail : contact@afc-consultants.com.

8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : les offres peuvent être adressées ou remises soit sur un support papier à l'adresse suivante : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO, soit déposées par voie électronique sur le profil acheteur :

<https://www.marchés-sécurisés.fr>.

9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 30 Octobre 2017 - 12 h 00.

Le Maire,
Michel ROSSI.

SCP MORELLI-MAUREL & Associés

Diamant III - 2 Avenue de Paris

20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur,
au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

JEUDI 07 DECEMBRE 2017 à 8 HEURES 30

Département de la Corse du Sud, commune de GROSSETTO PRUGNA,

En l'ensemble immobilier dénommé "résidence François Salini", cadastré A 484 [1a 60], et 871 [1 ha 32 a 7ca] :

Le lot 1018 : local commercial au rez-de-chaussée, le 2ème à gauche en regardant le portail d'entrée du bâtiment A [268,70 / 100.000e - 65,65 m²].

Mise à prix : 30.000 Euros

Le lot 1019 : local commercial au rez-de-chaussée, le 1er à gauche en regardant le portail d'entrée du bâtiment A [364,50 / 100.000e - 90,15 m²].

Mise à prix : 60.000 Euros

Le lot 1022 : local commercial au rez-de-chaussée, le 1er à droite en regardant le portail d'entrée du bâtiment A [332,45 / 100.000e - 82 m²].

Mise à prix : 40.000 Euros

Le lot 1023 : local commercial au rez-de-chaussée, le 2ème à droite en regardant le portail d'entrée du bâtiment A [332,45 / 100.000e - 82 m²].

Mise à prix : 40.000 Euros

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO, le 03 octobre 2017
Pour extrait. [201001052 CM /SM].

N° 75



COMMUNE DE BIGUGLIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 38-17

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA
BP 46
20620 BIGUGLIA
TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87
Email : mairie.biguglia@wanadoo.fr

Objet : ILLUMINATIONS DE NOEL 2017 ET 2018 SUR LA COMMUNE DE BIGUGLIA

Lot n°1 : Location de décors
Lot n°2 : Pose et dépose
Lot n°3 : Stockage et entretien

Type de marché : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Les Entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet de la mairie : www.biguglia.fr ou le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : Mairie de Biguglia.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer aux CCATP ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Modalités et Adresse de remise des plis :

Transmission des candidatures et des offres sur support papier ou par voie électronique. Les candidats doivent choisir un seul mode de transmission : La transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : Mairie de Biguglia ou la transmission sur support papier adressé à Mairie de Biguglia - B.P 48 - 20620 BIGUGLIA.

Lieu exécution du marché : MAIRIE DE BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres :

- * Prix des prestations : 40 %
- * Valeur technique de l'offre : 30 %
- * Valeur esthétique de l'offre : 30 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le mardi 10 octobre 2017

Date de remise des offres : Le vendredi 27 octobre 2017 à 12H00

N° 76

SCP MORELLI-MAUREL & Associés

Diamant III - 2 Avenue de Paris

20000 Ajaccio

Tél : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio

le JEUDI 7 DECEMBRE 2017 à 8 HEURES 30

Département de Corse-du-Sud, commune d'Ajaccio,

en la copropriété cadastrée BX 155 (63 ca), 29 Bis rue cardinal Fesch, à côté de l'église SAN RUCCHELLU,

- Le lot n° 2, soit un appartement de type T2, au 1er étage, d'environ 58,04 m² environ (Carrez), comprenant une cuisine, un salon, une chambre, une salle de bains avec W.C.

Mise à prix : 20.000,00 Euros

Visite des lieux par Maître Jacques-Edouard CATTANEO (Tél : 04.95.21.00.50), le mardi 24 octobre 2017 de 10 h à 12 h

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, au procès-verbal dressé par Huissier et diagnostic, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO,

Le 26 septembre 2017,

Pour extrait,

20150417s1

RG n°16/00003

PROCHAINE PARUTION-ICN-20/10/2017 - N°6688

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 77

Par jugement en date du 03/10/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Bernard Tamara née Colombani
"Chez Tam" - Cassano
20214 Montegrosso

Activité : Point chaud et boissons, vente ambulante de pains

RCS Bastia A 489 261 461, 2006 A 110

Date de cessation des paiements : 03/10/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 78

Par jugement en date du 03/10/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la :

Société Corse Construction [SAS]
19, Montée Sainte-Claire
20200 Bastia

Activité : Construction et renovation de bâtiments

RCS Bastia B 807 516 810, 2014 B 586

Date de cessation des paiements : 03/10/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 79

Par jugement en date du 03/10/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Moretti Matériaux [SASU]
"MM", Chemin de Cavaligna
Miomio
20200 Santa Maria di Lota

Activité : Vente de matériaux nécessaires à la construction ...

RCS Bastia B 512 726 282, 2009 B 243

Date de cessation des paiements : 03/10/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ

(Me Bernard Roussel)

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

CONFUSION DES PATRIMOINES EXTENSION LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 80

Par jugement en date du 03/10/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la confusion des patrimoines et l'extension de la procédure de liquidation judiciaire de Etori Trucchi Joëlle à l'égard de :

Perla Marina [SCI]
Lieu-dit Cochiarai - Bravone
20230 Linguizzetta

Activité : Acquisition de terrain à bâtir et édification d'immeubles en vue de la vente

RCS Bastia 529 233 785, 2010 D 381

Date de cessation des paiements : 05/07/2016

Liquidateur :

SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
850, rue Etienne Lenoir - B.P 89068
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nîmes Cedex 9.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

ARRET PLAN DE REDRESSEMENT

N° 81

Par jugement en date du 03/10/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le plan de redressement de :

Notre Dame du Rosaire [SARL]
Villa les 3 Chênes - N 19 - Miomo
20200 Santa Maria di Lota

Activité : Hôtel restaurant - Objets de piété

RCS Bastia B/449 228 535, 2003 B 159

Immatriculation secondaire : Etablissement principal :

"Hôtel Saint Lazare" - 7 rue Saint Félix
65100 Lourdes - RCS Tarbes 2003 B 206

A fixé la durée de ce plan à 7 ans.

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Pour extrait,
SCP Nappi-Casanova
Greffiers Associés

Votre publicité dans l'ICN !

2 parutions sur 2 semaines !
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)

Vous ici!

120€ HT

Format 85 mm x 120 mm - (Deux colonnes)

Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47 @ jfa@corse-information.info

120 mm

N° 82



Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes

Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga
Bât. A2 - 20200 Bastia
Tél. 04.95.32.05.85
Fax : 04.95.32.13.35
e-mail : pellegri.albert@wanadoo.fr

CENTRE

Raoul François MAYMARD
Hospitalisation A Domicile

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50.000 euros
Siège social : 17, Rue Marcel Paul,
20200 Bastia
509 868 642 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 09/02/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
Le Président.

N° 83



Sébastien SEBASTIANI

Avocat à la Cour

35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Tél : 04.95.58.19.20
Fax : 04.95.31.82.38
E-mail : avocat@sebastiani.fr

LOLODOM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Rue Vincentello d'Istria
20137 Porto-Vecchio
812 819 753 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2017 :

Il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du 13/09/2017, aux activités : Isolation par tous moyens de tous types d'immeubles, le nettoyage et le traitement de couvertures.

L'achat et la vente de tous produits liés à l'activité commerciale.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit : L'achat, la vente, la pose de meubles et d'agencements de cuisines et de salle de bains, de petits mobiliers, d'appareils électroménagers, d'accessoires liés à l'équipement de la maison, de luminaires, de cheminées, arts de la table la vente et pose de fenêtres.

Isolation par tous moyens de tous types d'immeubles, le nettoyage et le traitement de couvertures. L'achat et la vente de tous produits liés à l'activité commerciale.

Mention sera faite au RCS : AJACCIO.

Pour avis,

N° 84

EXTREME SUD PLOMBERIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Immeuble Mosconi
Rue Pierre Andreani,
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 07/10/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

EXTREME SUD PLOMBERIE

Siège : Immeuble Mosconi, Rue Pierre Andreani, 20137 Porto-Vecchio
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés (RCS)

Capital : 1000 euros
Objet : Plomberie, climatisation, chauffagiste, plaquiste, peinture carrelage, électricité, maçonnerie, technicien du froid
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Julien Pierre Jean HUGUES demeurant quartier pianiccia 20135 CONCA
La Société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO

Pour avis, Le Président.



N° 85

SCI G.B.C

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000 euros
Siège social : "Campo Grotello",
Sagone, Vico [2A]

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07 Octobre 2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière :

Dénomination sociale : SCI G.B.C

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 2000 euros, par apport en numéraire

Siège : "Campo Grotello", Sagone, VICO [2A]

Objet : Acquisition, mise en valeur, de tous immeubles et terrains

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérante : Marina PUDDA est désignée Gérante statutaire sans limitation de durée

Immatriculation : La SCI G.B.C sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du Tribunal du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour Avis et mention,
La Gérance.

N° 86

L'EMPREINTE DU TEMPS EN CORSE

Société à Responsabilité Limitée
Transformée en Société par Actions
Simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social : Figarella
20290 Lucciana
RCS Bastia 510 997 893

L'assemblée générale extraordinaire du 01/10/2017, a décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.

DENOMINATION-OBJET-DUREE

Ils sont inchangés.

SIÈGE SOCIAL

Il est inchangé soit : FIGARELLA - 20290 LUCCIANA.

CAPITAL SOCIAL

Il reste fixé à 10.000 euros divisé en 100 actions de 100 euros chacune entièrement libérées.

ADMINISTRATION-DIRECTION-CONTROLE DE LA SOCIETE

Monsieur MORACCHINI Nicolas, associé et ancien gérant, né le 27-12-1984 à BASTIA [2B] demeurant au 14 ALBA SERENA - 20230 POGGIO MEZZANA est nommé Président de la société pour une durée illimitée à compter du 01/10/2017.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte.

Chaque membre de l'assemblée a, sous réserve des exceptions légales, autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

CLAUSES RESTREIGNANT LA TRANSMISSION DES ACTIONS

Agrément des tiers par l'assemblée générale à la majorité des droits de vote.
RCS : Bastia

Pour avis,

N° 87

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTELICA en date du 02 octobre 2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : A Bella Scusa,
SIÈGE SOCIAL : Quartier Tricolacci, BASTELICA [Corse]

OBJET : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Monsieur Christophe GANDON, demeurant Boccialacce, BASTELICA [Corse].

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 88

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant Acte SSP en date du 1/10/2017, enregistré à BASTIA le 6/10/2017 Réf 2017A01311 dossier 2017/2939.

Monsieur GUGLIELMACCI Jean-Toussaint demeurant à CALVI le Couarail représentant l'indivision de Monsieur GUGLIELMACCI Barthélémy, immatriculée au RCS d'EPINAL sous le N°344.577.648 a **vendu à** :

La SARL BRASSERIE BONAPARTE au capital de 10.000 € immatriculée au RCS d'EPINAL sous le N°832.048.995, dont le siège social est à CALVI Place de la Porteuse d'eau.

Un fonds de commerce de BRASSERIE connu sous l'enseigne LE BONAPARTE, sis à CALVI Place de la Porteuse d'eau. Le prix de cession a été fixé à 190.000 € et l'entrée en jouissance au 01/10/2017. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues à CALVI Place de la Porteuse d'eau dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales.

N° 89

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à PIANA en date du 11/09/2017, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes.

Dénomination : CAPU D'ORTU,

Siège social : Quartier Saint Antoine, PIANA [Corse]

Objet : L'exploitation de résidence hôtelière et de gîtes ruraux, la location meublée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Capital fixe de 1000 euros

Gérance : Monsieur Gérard Yves LECA, demeurant Quartier Saint Antoine, PIANA [Corse].

Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant.



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 90

Liquidation Judiciaire Simplifiée
Bureau 20 [SARL]
3, rue Victor Hugo,
Villa "Carbuccia"
Quartier de Lupino,
20600 Bastia
RCS Bastia B 497 220 491 72 B 49

Dépôt de l'Etat des Créances et du projet de Répartition

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Liquidateur a déposé au Greffe le 29.09.2017, l'Etat des créances complété par le projet de répartition suite à la procédure de vérification et d'admission des créances et de la réalisation des biens.

Les réclamations sont formées devant Monsieur le Juge Commissaire dans le délai d'un mois à compter de l'insertion de cet avis.

Pour extrait,
SCP Mes NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés.

N° 91



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant décisions en date du 07 juillet 2017, l'associé unique de la société «AFFASCIATA», Trinité de Porto-Vecchio, 20137 PORTO-VECCHIO (RCS Ajaccio 395 340 490) a décidé, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 92

PEREZ BTP

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 120.000 euros

Siège social : Trinité'Alba, n°75

Trinité, 20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 794 152 314

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 octobre 2017, a décidé :

- de remplacer à compter du 10 octobre 2017 la dénomination sociale "PEREZ FREDERIC BTP" par "PEREZ BTP" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

- de transférer le siège social de Alzeto di Tenda - route de l'Ospedale, 20137 PORTO-VECCHIO au **Trinité'Alba n°75 Trinité, 20137 PORTO VECCHIO** à compter du 10 octobre 2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

- d'augmenter le capital social à Cent vingt mille euros (120.000 euros) par incorporation de réserves.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à soixante mille euros (60.000 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (120.000 euros).

Pour avis, Le Président.

N° 93

SOCIETE IMMOBILIERE BASTIA PAOLI

Société Civile Immobilière

Au capital de 13.720.00 €

Siège social : 32, Boulevard Paoli

20200 Bastia

422789511 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2017, il résulte que : Madame Florence VELLUTINI demeurant Flat 64 - Beaufort Mansions Beaufort Street SW3 5AF LONDON, (ROYAUME UNI), a été nommée gérante, en remplacement de Monsieur Joseph Pierre VELLUTINI, gérant décédé à Bastia le 28 Novembre 2016. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 94

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 24 MAI 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : AUDITPROCESS,

SIEGE SOCIAL : 145 avenue Sampiero Corso, BASTIA (20200)

OBJET : L'exercice de la profession d'expert-comptable

- L'exercice de la profession de commissaire aux comptes

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

CAPITAL : 28.000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRESIDENT : Monsieur Robert BATTISTI, demeurant 2 Rue Général ABBATUCCI, BASTIA (Corse),

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis,
le président.

N° 95

RIVIERE PAYSAGISTE

SARL transformée en SAS

Au capital de 108.867,54 euros

Siège social : Lieu-dit Sorba

20167 Valle Di Mezzana

453 183 493 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 25/09/2017, l'assemblée générale a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 108.867,54 €uros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Mr Damien, Joseph, Stanislas, Marie PHILIBERT.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par le Président de la société : Mr Damien, Joseph, Stanislas, Marie PHILIBERT, demeurant Lieu dit Sorba 20167 VALLE DI MEZZANA.

Pour avis, la Gérance.

N° 96

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée le 22/09/2017 pour la **SASU 2B Montage**.

Il fallait lire : Président :

Mme PAPPALARDO Sylvia Chemin Caragutti, Lieu-dit a Noce, 20213 Castellar-di-casina.

N° 97

SCI « ANFOINE »

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 €

Siège social : Immeuble le Concerto,

9, Rue Docteur Paul Pompeani,

20000 Ajaccio-RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : ANFOINE

SIEGE SOCIAL : Immeuble le Concerto, 9, Rue Docteur Paul Pompeani, 20000 Ajaccio

OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 1000 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1000 euros

APPORTS EN NATURE : Néant

GERANCE : Monsieur VINCENTI Joseph-Louis, Paul, Né le 09/06/1981 à Ajaccio (2A), de nationalité française, demeurant sis immeuble le Concerto, 9 Rue Docteur Paul Pompeani, 20000 AJACCIO,

CESSION DE PARTS : La cession de parts sociales à quelque personne que ce soit ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire prise à la majorité des deux tiers des parts des associés.

IMMATRICULATION : Au RCS d'AJACCIO
Ajaccio, le 11 octobre 2017, Pour avis.

N° 98

BATISERVICES SOLAIRE

SARL au capital de 8000 €

Siège social : RN 200, 20250 Corte

511 388 498 RCS de Bastia

L'AGO du 31/12/2016 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia. Radiation au RCS de Bastia.

Fontaine à eau de source Corse

www.zilia5g.com

zilia
eau de source
des montagnes corses

5G

L'eau de source Corse à portée de main !
Un système agréable et convivial
Une utilisation très simple
Idéale été comme hiver, froide ou chaude



FUNTANA CORSA
(Haute Corse)
☎ 04.95.30.94.39
Fax : 04.95.30.94.52
Courriel : anne-marie.fratani@wanadoo.fr

SODIFO
(Corse Du Sud)
20090 AJACCIO
☎ 04.95.10.79.31
Fax : 04.95.22.68.04
Courriel : sodifo@wanadoo.fr

ARCHITECTES

Incontournables et pourtant encore méconnus

Dans le cadre des Journées nationales de l'architecture, se déroule les 13 et 14 octobre l'opération «Les architectes ouvrent leurs portes». Destinée à développer la connaissance de l'architecture, auprès du grand public comme des acteurs publics ou privés, cette manifestation mobilise le Conseil régional de l'ordre des architectes de Corse. C'est donc l'occasion, en compagnie de son président, Sébastien Celeri, et de sa vice-présidente, Pascale Gandoin de Zerbi, de faire un point sur les réalités de la profession.





Photos Tim Leoncini

Vous semble-t-il que les rôles et domaines de compétences de l'architecte sont bien connus du grand public ou y'a-t-il encore à son égard des idées reçues, des préjugés ?

Sébastien Celeri: Notre profession est encore mal connue aujourd'hui, du public et du privé, et souffre notamment du mythe de l'architecte-artiste déconnecté de la réalité. L'étymologie du mot «art» la définit à l'origine comme une forme spécialisée de technique. Si l'architecture est un art c'est aussi selon cette définition et pas seulement au sens esthétique du mot. «L'homme de l'art» qu'est l'architecte est à la fois un créatif et un technicien. L'architecture s'exprime par une forme de créativité, doit émouvoir, mais est profondément ancrée dans le concret et le réel.

Pascal Gandoin de Zerbi: La palette de nos missions nous permet d'être présent dès la naissance d'une idée, d'un programme. Etant à la convergence de plusieurs savoirs et disciplines, il est difficile d'en saisir toutes ses nuances. Réduire l'architecte à l'enveloppe financière d'un projet, à son échelle, ou «aux moyens» d'un maître d'ouvrage sont des idées reçues contre lesquelles nous luttons au quotidien. Nous intervenons à différentes échelles, à différentes étapes dans le processus de création, nous ne sommes pas uniquement des «bâtisseurs». Nous pouvons intervenir en amont par une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ou par le biais d'études de faisabilité, et pour finir en tant que maître d'œuvre. Nous avons également un devoir de conseil institué par un code de déontologie [régissant notre profession] qui nous permet d'aiguiller les maîtres d'ouvrages.

Le débat autour de l'économie résidentielle a-t-il ou peut-il avoir une incidence sur la perception de votre profession ?

S. C.: Le mitage du territoire et le développement anarchique des zones urbaines a une incidence négative sur la manière dont le public perçoit la profession en imaginant que le paysage bâti qu'il a sous les yeux est dû aux architectes. Or, 95% des maisons individuelles sont construites sans architecte et nous n'intervenons qu'en fin de course dans le processus menant à la construction d'un bâtiment. Les architectes ne sont que très rarement associés aux politiques publiques d'aménagement où ils auraient beaucoup à apporter en terme de compétence pour un développement plus raisonné des territoires.

L'architecte n'a-t-il pas en outre une mission de pédagogie, dans la mesure où il peut être appelé à rappeler certaines réalités et contraintes ?

P. G. Z.: L'architecture n'est pas uniquement faite de savoirs techniques, elle est la convergence de plusieurs savoirs. Une partie im-

portante de notre discipline est la communication, la sensibilisation et surtout l'écoute. Il y a dans l'approche de notre métier, une part de psychologie pour ne pas froisser, orienter et amener les maîtres d'ouvrage publics ou privés aux bonnes décisions - ou en tout cas essayer. Ce n'est pas toujours évident, c'est ce qu'on appelle le «devoir de conseil».

Les architectes sont-ils suffisamment consultés en amont sur certains projets ?

S. C.: Par leur formation, les architectes sont aptes à développer une réflexion sur l'aménagement de l'espace à toutes les échelles, de celle de l'objet à celle du territoire. Aujourd'hui, le rôle de l'architecte est réduit pour l'essentiel à la conception de bâtiments mais ils peuvent apporter leurs compétences à une plus grande échelle et bien en amont, sur les problématiques d'aménagement urbain par exemple.

L'activité en Corse se concentre à 80% sur le neuf et émane à plus de 77% du privé. Cela ne traduit-il pas une dépendance et donc une certaine fragilité ?

S. C.: Dans tous domaines la mono-activité présente un risque de dépendance et donc de fragilité. Le risque de fragilisation de notre profession réside cependant davantage dans le fait que depuis des décennies les responsabilités de l'architecte ont augmenté en même temps que la prépondérance de son rôle dans le processus de construction a diminué. Par exemple, la généralisation des contrats globaux conception-réalisation réduit l'architecte à être l'équivalent d'un sous-traitant d'entreprises de BTP, fragilisant énormément son rôle et son indépendance auprès du maître d'ouvrage. Heureusement, la récente loi LCAP* a initié un mouvement inverse tendant à affirmer de nouveau l'importance du rôle de l'architecte comme garant de l'intérêt public.

Quel seraient les potentiels de diversification de l'activité ?

S. C.: Le contexte actuel offre paradoxalement de nouvelles opportunités. Ainsi, la complexification de l'élaboration des documents d'urbanisme, les problématiques liées à la réhabilitation du bâti ancien, la rénovation énergétique des logements et plus généralement les questions liées à la transition écologique sont autant de domaines où l'architecte peut apporter son expertise, et pas seulement comme maître d'œuvre mais aussi comme conseil aux porteurs de projets et aux décideurs publics notamment, depuis le stade de la définition des orientations jusqu'à l'opérationnel.



Pourquoi les architectes ?

Eux seuls ont une vision globale sur un projet et intègrent les interactions entre création, technique, énergie, environnement, intégration et législation ainsi que les décisions que cela peut impliquer. Outre l'aspect « réponse personnalisée » aux souhaits et moyens financiers du client et la simplification des démarches administratives, les défis techniques (terrain pentu, parcelle étroite, sous-sol instable, changement de structure, murs porteurs, création d'espace, sécurité...) relèvent de leur compétence. Le calcul courant visant à « faire l'économie d'un architecte » - sur 52 Md€ de travaux déclarés en France en 2015 seuls 41,6% faisaient intervenir des architectes - peut vite s'avérer plus qu'erroné. En effet, l'architecte fait respecter les réglementations du Code de la construction, de l'accessibilité handicapé, de la sécurité incendie ; veille à éviter les dommages qui ne seraient pas couverts et est le seul qui vérifie et détermine si l'on peut ou non payer les entreprises. Sa responsabilité est engagée au moment de la réception des travaux et il est aujourd'hui l'unique recours pour résoudre les éventuels désordres, que la réception des travaux ait eu lieu ou non.

Le site architectes-pour-tous a été créé pour faciliter la visibilité et l'accessibilité des architectes. Ce service gratuit basé sur la géolocalisation offre une vitrine aux professionnels, mais permet aussi de certifier que les architectes, qui y présentent leurs références, sont vraiment inscrits au tableau de l'Ordre et seront garants de leur réalisation. ■

Savoir +: www.architectes-pour-tous.fr/

www.portesouvertes.architectes.org/ / www.architectes.org/corse

Normes et réglementations évoluent constamment. Cela implique donc de se former tout au long de sa carrière ?

S. C. : À l'instar d'autres professions réglementées, comme les médecins par exemple, la formation continue de l'architecte tout au long de sa carrière est plus qu'une nécessité, c'est une obligation. L'Ordre des architectes veille à ce qu'elle soit respectée, mais doit pour cela proposer un panel de formations professionnelles diversifiées et régulières à l'ensemble des architectes. Avec deux conseillers, dont l'ancien président, délégués à la formation professionnelle, le nouveau Conseil de l'ordre des architectes de Corse affirme une politique volontariste en la matière et définit la formation comme une priorité, dans la continuité de ce qui a été fait jusqu'à présent.

Avec 400 M€ de travaux déclarés en 2015, la Corse est parmi les régions ayant déclaré le plus de travaux. Mais ce dynamisme a-t-il bénéficié, de façon harmonieuse, aux architectes de Corse ?

P. G. Z. : De manière générale, on pense trop souvent que le développement d'une région est synonyme de quantité alors qu'il doit être en premier lieu synonyme de qualité ! Nous sommes la région de France où le nombre d'architectes est le plus élevé ramené au nombre d'habitants (devant l'Île-de-France). Pourtant, le métier se précarise de plus en plus, au bénéfice d'un développement anarchique qui ne tient pas compte des spécificités locales. Les visions à « court terme » nous empêchent d'exercer pleinement notre profession. Cette précarité s'explique aussi par le fait que la Corse est une des régions de France où le nombre de jeunes architectes est très important. Il est difficile d'intégrer des marchés publics ou des projets de grande ampleur lors des premières années d'exercice. Pour choisir un architecte avec qui travailler, on s'attache en premier lieu à ses réalisations (quid de l'énoncé), mais surtout ce qui prime c'est le taux de rémunération, au détriment des compétences. Ce dernier point permet également de soulever la réticence que peuvent avoir certains privés en faisant appel à nous, tard dans le processus du projet ou par obligation - et non par conviction. Il faut bien comprendre que notre quotidien n'est pas fait uniquement de « dessins », nous travaillons en réalité avec beaucoup d'autres contraintes, administratives, juridiques, économiques, réglementaires et humaines. L'architecte est indispensable à la construction d'un territoire. Ce nombre grandissant de constructions ne signifie pas que nous nous portons mieux, peut être même au contraire. Ce phénomène est donc dû à une méconnaissance de la discipline et à un manque de considération.

Quel est, à vos yeux, le principal intérêt du site architectes-pour-tous ?

P. G. Z. : Une garantie pour les maîtres d'ouvrage de trouver un architecte inscrit au tableau de l'ordre, une vitrine pour la profession, et un premier contact.

Et celui de l'opération portes ouvertes ?

P. G. Z. : La sensibilisation du grand public : notre profession étant trop peu connue et objet de préjugés, ces deux jours permettent de présenter le métier d'architecte et de mettre à disposition nos conseils pour tout le monde. Peu importe la question, il ne faut pas avoir peur de pousser la porte !

Le Conseil de l'ordre a créé à Ajaccio un espace de co-working, quelle est sa vocation, à qui est-il destiné ?

S. C. : Ce nouvel espace, attenant aux locaux du conseil de l'ordre, rue Major Lambroschini, a la vocation première d'accueillir les jeunes architectes qui s'installent et souhaitent bénéficier d'un lieu de travail entièrement équipé, optimisé et convivial. Le travail dans un espace collectif crée de l'émulation et fait souvent naître des collaborations fructueuses. Cet espace symbolise notre volonté de recréer un « esprit de corps » entre les architectes mais également notre ouverture aux autres disciplines. Ainsi, cet espace ne sera pas réservé aux seuls architectes mais sera ouvert à tous. ■

Propos recueillis par Elisabeth MILLELIRI

** loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, elle institue un nouveau dispositif de protection du patrimoine.*

LA PROFESSION EN CORSE

225 architectes dont près de **40 %** de femmes, un des plus forts taux français, ce qui situe l'île comme la région tendant le plus vers la parité hommes-femmes.

100 architectes pour 100000 habitants et une des plus fortes hausses du nombre de professionnels : **+48 %** en 15 ans

19,3% des architectes ont de moins de 34 ans, c'est la plus forte proportion de jeunes, au plan national

16% des professionnels ont cela dit plus de 64 ans, et c'est encore le plus fort taux national de seniors.

Plus de **58 %** des architectes ont choisi un statut libéral.

A FILETTA

ARTISANS DE LA MUSIQUE



Photo Pierre Pasqualini

Artisans, les chanteurs de A Filetta ? Assurément. Ils travaillent les voix comme d'autres tournent le bois ou soufflent le verre. Le pôle touristique de Balagne a donc décerné au groupe le label Rencontres balanines, destiné à mettre en valeur les artisans de la micro-région.

Le 7 octobre, le groupe polyphonique A Filetta s'est vu remettre le label Rencontres balanines à l'issue de la dernière représentation de la saison du concert intime *À core datu* donné à Pigna. Ce label, initié par le pôle touristique de Balagne afin de mettre en valeur la qualité et valoriser le savoir-faire de la micro région, n'avait jusqu'à présent été décerné qu'à des artisans. Le groupe A Filetta, qui peut être considéré comme un artisan musical est donc le premier acteur culturel ainsi distingué, récompense de 40 ans de musique, de scène, de création et de partage avec le public. C'est d'ailleurs le désir de partage qui a conduit le groupe de Jean-Claude Acquaviva à collaborer avec les offices du tourisme balanins pour créer cette rencontre *À core datu*, un voyage musical durant lequel A Filetta revient sur l'évolution du groupe, ses influences venues d'autres horizons, et donne les clés pour mieux comprendre ce cheminement artistique. «Ce projet est né d'un constat, celui que le tourisme créait une offre de chants corses très importante et nous voulions donner au public des clés de lecture pour qu'il comprenne ce qu'il écoute et puisse ainsi faire son choix parmi tout ce panel de chanteurs polyphoniques. Un projet qui in fine visait à offrir la possibilité aux spectateurs de poser des questions et d'in-

teragir avec le groupe. C'est pourquoi l'obtention de ce label est légitime et correspond totalement aux objectifs que nous avons fixés à la création de cette distinction, à savoir, la valorisation d'un savoir-faire et d'un territoire» explique Jean-Michel de Marco, directeur de l'Office du tourisme de l'Île-Rousse et initiateur de *À core datu*. «Ce qui est important, à travers ce label, c'est de voir que notre démarche entreprise depuis plusieurs années est comprise, que les offices du tourisme de Balagne et les collectivités nous accompagnent dans notre volonté de rendre la compréhension de notre musique plus claire et plus accessible, souligne pour sa part Jean-Claude Acquaviva. Nous sommes, nous aussi, des artisans de la musique. A Filetta, c'est un laboratoire. Depuis plusieurs années, nous sommes partis de cette matière première qu'est le chant corse, puis nous y avons ajouté des musiques et des voix d'ailleurs. Nous manipulons les voix depuis comme un artisan manipule son matériau, son produit. *À core datu* en est la parfaite illustration, nous avons créé le groupe à une époque, par passion pour la musique corse et par envie de la sauver, mais nous avons eu aussi notre parcours artistique, nous avons fait nos rencontres et nous nous sommes enrichis d'autres cultures et d'autres manières de chanter.» ■ Pierre PASQUALINI

UN NOUVEL OPUS POUR L'ATTRACHJU

L'été 2017 a marqué la sortie du 4^e opus du groupe l'Attrachju

Leur 4^e album, intitulé *Infucià si*, s'inscrit dans le sillon d'une formation attachante, qui travaille d'arrache pied et sans prétention aucune, sinon celle de partager et défendre la culture corse. « Nous sommes des militants culturels et chacun de nos disques, par les textes choisis et les musiques composées, est l'évocation de ce que nous sommes, tout simplement » résume Tumasgiu Pasquali, présent au sein du groupe depuis sa création. Cela fera 20 ans l'année prochaine. Les chanteurs de messes des années 90 ont bien grandi. Le groupe qu'ils forment s'est construit sur un terreau fertile d'amitié et la passion commune pour la culture du chant traditionnel. Ils n'ont eu de cesse de livrer leur message, par le biais de créations nouvelles aux côtés d'auteurs variés, dont certains des plus reconnus. Sur leur 4^e opus, les grands noms ne manquent pas, comme Ghjacumu Fusina, Ghjuvan Teramu Rocchi, Pierrot Santucci, Ghjiseppu Turchini, mais aussi de jeunes auteurs prometteurs, comme Titò Limongi, Christophe Filippi, Sonia Moretti, Ghjuvan Federicu Terazzoni.

Au fil de ces deux décennies, les membres de l'Attrachju, ont participé très régulièrement, à titre individuel comme collectif, à bon nombre d'événements culturels, fêtes patronales, soirées de sou-

tien et d'entraide, veillées et rencontres autour du chant, de la poésie, de la langue, favorisant l'échange, le lien, et le partage. Pour Laurent Filippi cette participation est nécessaire pour la crédibilité du groupe : «Cet investissement au quotidien dans la vie associative, sociale et culturelle est une priorité, tout comme l'attention que nous portons aux changements de la Corse et à son avenir».

De l'avenir de la Corse ils veulent être des acteurs actifs et concernés. La sortie de leur quatrième album témoigne de la maturité acquise par un groupe qui a su se nourrir de nouvelles influences, explorer d'autres perspectives, avec le même attachement au socle traditionnel de la culture corse, à sa musicalité, et son patrimoine. Des héritiers qui à leur tour veulent être les acteurs de la transmission.

Un concert est prévu le 18 novembre prochain sur la scène du centre culturel l'Alboru à Bastia. Un autre sera programmé à Ajaccio avant la fin de l'année. ■ Jacques PAOLI



ÇA COINCE TOUJOURS DANS LES LIEUX PUBLICS



Le 9 octobre, l'APF a organisé une action devant la Poste centrale d'Ajaccio afin de dénoncer l'inaccessibilité de l'établissement aux personnes à mobilité réduite.

Une situation insupportable et qui n'a « que trop duré » pour l'association.

À l'occasion de la Journée mondiale du handicap, l'Association des paralysés de France (APF) de Corse-du-Sud a organisé une action coup de poing durant deux heures en début d'après-midi, le 9 octobre dernier. « On a décidé de bloquer l'accès à la Poste centrale d'Ajaccio Saint-Gabriel pour faire comprendre au public, le temps de la fermeture, ce que cela voulait dire être handicapé et ce que c'est de ne pas avoir accès à un service public » explique Florian L'Autellier, délégué de l'APF de Corse-du-Sud. Pour accéder à l'établissement, situé au milieu du cours Napoléon, il faut en effet gravir quelques marches, ce qui le rend inaccessible aux personnes à mobilité réduite. « Le monte-personne qui est placé sur le côté n'a jamais fonctionné depuis qu'il a été installé voilà plus de 10 ans », s'agace de plus le délégué de l'APF. Pour l'association, cet état de fait n'a donc que trop duré, d'autant plus que des travaux ont été réalisés récemment. « Au mois de juillet dernier, la Poste a effectué son inauguration en grande pompe en vantant l'accessibilité intérieure de l'établissement. La plupart des personnes à mobilité réduite ont été choquées parce que c'est se moquer du monde de parler de l'accessibilité de la Poste alors que depuis l'extérieur l'établissement reste inaccessible », fustige Florian L'Autellier, en soulignant que cette inaccessibilité reste effective au mépris de la loi de 2005 qui rend obligatoire l'accessibilité des lieux publics aux personnes atteintes de handicap. « Aujourd'hui, la réponse qui est donnée depuis plus de 10 ans par la Poste centrale d'Ajaccio c'est d'aller plus loin, à la Poste des Salines. C'est-à-dire qu'on demande à une personne à mobilité réduite de se taper tout le cours Napoléon et de rencontrer tous les obstacles notamment

les discontinuités d'accessibilité de la voirie du fait notamment de l'empiètement des terrasses de café sur la voie publique. Voilà plus de 10 ans qu'on se moque du monde et notamment des personnes les plus vulnérables », ajoute-t-il, ne décollant pas. Au cours de cette action, une délégation de l'APF a été reçue par la direction de l'établissement de la Poste St-Gabriel. « Ils n'ont pu, évidemment, qu'être compréhensifs vis-à-vis de la situation, et se sont engagés à nous rencontrer dès la semaine prochaine pour faire avancer le dossier et mettre en place un projet d'accessibilité extérieur digne de ce nom », indique Florian L'Autellier en appelant la Poste à tenir ses engagements pour mettre un terme à cette situation qui devient « insupportable ».

Mais plus loin que ce simple établissement, le but de cette action de l'APF était surtout de lancer un pavé dans la mare et pointer les nombreux lieux publics qui restent encore inaccessibles. « Les établissements qui sont hors la loi se reconnaîtront individuellement. La Poste c'était un petit peu « la proie facile » parce que son inaccessibilité crève les yeux, mais dorénavant on se donne le droit de faire des actions de ce genre quand le supportable ne sera plus acceptable. Mais ça c'est la version gentille. L'APF, deuxième association de France, dispose d'un service juridique puissant, organisé, et à un moment donné si il n'y a pas de débouchés à l'amiable et si les choses n'avancent pas, cela passera devant les tribunaux, même si ce n'est pas ce que l'on souhaite, avertit le délégué de l'APF avant de conclure : L'idée avec ces actions coups de poing c'est d'essayer réveiller les directeurs de structures et de faire avancer leur accessibilité ». ■ Manon PERELLI

La sélection de la rédaction

Corsicadoc



Nue et crue ou bien drapée de gazes poétiques, la question du sexe est au cœur du XI^e festival du film documentaire CorsicaDoc. Car si le thème de la sexualité – ou plus exactement des sexualités – est largement abordé au cinéma par le biais de la fiction, il est également questionné, exploré, par le biais du genre documentaire, comme le démontre une sélection de 13 films, récents ou anciens, qui de Jean Eustache à Sébastien Lifshitz, illustre la diversité et des réalisateurs qui ont pu l'aborder et des approches et traitements. Cette édition 2017 propose également de découvrir ou retrouver des Capolavori, c'est-à-dire des chefs d'œuvre du documentaire italien. Bien que des maîtres du cinéma de fiction tels que Rossellini, Fellini ou Pasolini s'y soient essayés de façon magistrale, bien qu'il compte des réalisateurs remarquables et ait vu l'émergence de jeunes talents, le «cinéma du réel» italien et son histoire sont en effet un peu trop oubliés et marginalisés. C'est donc l'occasion de réparer une injustice. La compétition «nouveaux talents», pour laquelle 16 films venus de tous les continents ont été retenus, permettra, elle, d'ébaucher «un portrait à vif du monde d'aujourd'hui» comme d'attirer l'attention sur des réalisateurs prometteurs. Le festival s'ouvrira avec la projection de *Lutte jeunesse!* présenté par Thierry de Peretti et Julie Allione: en vue du casting pour *Une vie violente*, film de Thierry de Peretti, Julie Allione a filmé les candidats au rôle principal; ce travail a constitué la matière de départ d'un documentaire sur la jeunesse corse d'aujourd'hui. ■

Du 18 au 22 octobre, Espace Diamant et cinéma L'Ellipse, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & www.corsicadoc.fr

Paréidolies

Qui ne s'est jamais plu à voir dans un nuage tout autre chose qu'un nuage: un félin, un visage, un ange? La paréidolie est une sorte d'illusion d'optique, elle met en évidence la façon dont notre cerveau reçoit et interprète les signaux envoyés par la rétine et ainsi sa propension à créer du sens par l'assimilation de formes aléatoires à des formes référencées, souvent humaines ou animales. Elle nous renvoie aussi à notre façon de lire ces informations, selon notre tempérament ou notre humeur du moment. La photographe Isabelle Pautrot s'est livrée à une fort jolie chasse au trésor dans la nature corse, en quête de ses «faces cachées», de ces œuvres qui tiennent autant de la nature et du temps que de la façon dont le regard de l'homme saura s'y arrêter. S'il s'y arrête, d'ailleurs. Isabelle Pautrot a pris ce temps, su chercher et saisir ce à côté de quoi nous serions peut-être passés. Figures de trolls, gazelles, masques grotesques, fauves, images familières ou fantastiques, drôles ou menaçantes: ses images célèbrent le génie brut du paysage et le plaisir de se laisser aller à l'observation et l'imagination. ■

Jusqu'à fin octobre. Office de tourisme de Bastia.

☎ 04 95 54 20 40 & www.artmajeur.com/fr/art-gallery/portfolio/isabelle-pautrot



Barbara, entre elle et moi



«*Mais pour tant de beauté, merci et chapeau bas*» chantait Barbara. Et c'est peu ou prou le sens de ce spectacle que le chanteur et comédien Lionel Damei dédie à la Dame en noir, morte voilà bientôt 20 ans, le 24 novembre 1997. «*Un vinyle reçu de plein fouet au début de l'adolescence, celui de Barbara, un disque qui m'a aidé à moins me sentir seul, c'est là la force première de la chanson: la consolation. Si je chante c'est grâce à elle, elle qui m'a donné l'envie, le rêve et la folie de la scène, du chant profond. L'heure est venue pour moi de vous ouvrir son temple*» explique-t-il. Pour ce faire, il a donc rassemblé, non pas nécessairement les chansons les plus connues de Barbara, mais plutôt celles qui lui sont particulièrement chères; avec, telles des ponctuations, quelques chansons personnelles. Il est accompagné par Pascale Giraud, violoncelliste, pianiste et chanteuse. Une manière de conserver un lien, de se reconnecter avec celle qui savait combien, pour apprivoiser le chagrin et le deuil, il faut parfois trouver la force de s'asseoir au piano et de faire s'élever «*une petite cantate*» vers les personnes aimées qui ne sont plus. ■

Le 22 octobre, 18h. Salle Cardiccia de Migliacciaru, Prunelli di Fium'Orbu.

☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne - Corté

Lundi 16 Octobre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h20 12ème Foire de l'Amande - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Oranges protectrices - 13h30 Une petite maison dans la cité - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 18h05 Johnny Vegas - 19h25 Trophée île-roussien de voitures radio commandées - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 12ème Foire de l'Amande - 20h50 Une petite maison dans la cité - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 19 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Paradis Fragile - 13h55 A votre Service - 14h30 Foreign Beggars - 16h55 Ci Ne Ma - 17h10 Associ - 17h40 Les Vacances des Fantômes - 18h35 Black and wild - 19h30 Nutiziale - 19h40 Henri Alleg, l'Homme de la question - 20h35 Pivot - 21h15 Johnny Vegas - 22h15 Noob - 22h25 Autoroute Express - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h05 Black and wild - 23h40 Zikspotting - 0h00 Nutiziale

orange™

30

National

Mardi 17 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h25 Associ - 10h50 Zikspotting - 11h05 Johnny Vegas - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 Autoroute Express - 13h20 Black and wild - 14h30 Pivot - 17h00 Black and wild - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Les Vacances des Fantômes - 20h40 Oranges protectrices - 20h55 Black and wild - 21h45 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 20 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h05 Les Vacances des Fantômes - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Trophée île-roussien de voitures radio commandées - 12h50 Johnny Vegas - 14h10 Zikspotting - 14h30 Oranges protectrices - 14h50 12ème Foire de l'Amande - 15h25 Henri Alleg, l'Homme de la question - 17h10 Foreign Beggars - 18h20 Paradis Fragile - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 White Rabbits - 21h20 Marathon - 22h30 Nutiziale - 22h40 Une petite maison dans la cité - 0h00 Nutiziale

SFR

537

National

numericable™

95

Bastia

Mercredi 18 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Marathon - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les Vacances des Fantômes - 13h40 Ci Ne Ma - 13h55 Zikspotting - 14h30 White Rabbits - 15h25 Trophée île-roussien de voitures radio commandées - 17h25 Zikspotting - 17h40 Une petite maison dans la cité - 18h40 Marathon - 19h30 Nutiziale - 19h40 Paradis Fragile - 20h40 Foreign Beggars - 21h25 Les Vacances des Fantômes - 22h05 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Contact@telepaese.tv



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica





**AGIR
PLUS**

**SOLUTION
CHAUFFAGE
CLIMATISATION**

500 € d'aide pour remplacer
vos convecteurs électriques *

*** Plus d'information sur corse-energiea.fr**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.

*500€ d'aide pour une résidence principale, travaux réalisés par des partenaires Agir Plus disposant de la qualification RGE.